

Désignation d'un secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée et nomme M. Mickaël PAJOT, secrétaire de séance.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Approbation du compte rendu de la séance
du Conseil Municipal du 24 mai 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du jeudi 24 mai 2012 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 8 juin 2012.

Considérant l'absence d'observations,

☞ et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, le compte rendu de la séance du jeudi 24 mai 2012.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Délégation de compétences à M. le Maire
Compte rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 et 14 mai 2009, ont été portées à votre connaissance.

➔ Spectacle au Casino « Les Chemins de la Liberté » le dimanche 19 août 2012 – Titulaire : Société « New Holding CDL » - Coût : 4 200 € TTC,

➔ Spectacle de plein air « VIP MIXX TOUR RESONANCE BY DJ JOSE » le samedi 7 juillet 2012 – Titulaire : M. Prevet José – Coût : 1 800 € TTC,

➔ Fourniture de vêtements de travail pour les services municipaux – Marché à bons de commande – Durée : 1 an, renouvelable 3 fois par reconduction tacite et par période de 12 mois :

- Lot 1 : services de la Petite Enfance, Enseignement Enfance, Entretien Ménager et RPA – Titulaire : Société Albaut Villette – Montants annuels de commandes minimum 6 000 € HT et 24 000 € HT maximum,
- Lot 4 : service de la Police Municipale
Titulaire :
 - N°1 - Balsan
 - N°2 - GK Professional
 - N°3 – Promo Collectivités

Montant annuel maximum de commandes : 10 000 € HT.

➔ Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain sur le bien sis 4 Cours de Dakar, section AS n° 36 – Bénéficiaire : EPF de Normandie,

➔ Campagne générale de dératisation du 21 au 25 mai 2012 – Titulaire : Sté ISS Hygiène et Prévention – Durée : 1 an – Coût : 3 054,78 € HT pour l'année 2012,

➔ Fourniture de produits phytosanitaires – Marché à bons de commande – Titulaire : Société Vert Cité – Durée : 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois – Montants annuels minimum et maximum de commandes :

- Lot 1 - produits de voirie : 8 000 € HT et 14 500 € HT,
- Lot 2 – produits pour les cimetières : 2 500 € HT et 4 500 € HT,
- Lot 4 – produits pour zones engazonnées : 2 000 € HT et 4 000 € HT,
- Lot 5 – produits divers : montant annuel maximum de commandes : 8 000 € HT

➔ Fourniture de produits phytosanitaires – Lot 3 – produits pour les arbres et les arbustes – Titulaire : Sté BHS - Marché à bons de commande avec un montant annuel minimum de commandes de 2 000 € HT et 4 000 € HT maximum – Durée : 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

➔ Fourniture de produits phytosanitaires – Lot 6 – fongicides, insecticides, acaricides – Titulaire : Sté Socodip - Marché à bons de commande avec un montant annuel maximum de commandes de 8 000 € HT – Durée : 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Fourniture de mobiliers urbains – Titulaire : Société ACTUS – ZA – Durée : 1 an, reconductible tacitement 3 fois par période identique – Marché à bons de commandes avec montant annuel maximum de :

- Lot 1 : potelets encastrables rabattables dans caisson : 20 000 € HT,
- Lot 2 : appuis vélos en forme de coquille Saint-Jacques : 10 000 € HT.

→ Visites périodiques réglementaires dans les établissements recevant du public (ERP) ou non – Avenant n° 2 au marché 11.011 – Avenant de transfert partiel entre la Ville de Dieppe, la Société Socotec et la Communauté d'Agglomération de la Région de Dieppe Maritime, portant sur la visite périodique du Conservatoire à Rayonnement Départemental, soit 1 255 € HT,

→ Formation « BAFD – Formation générale » pour 3 agents du Pôle Education Enfance de la Ville de Dieppe - Titulaire : CEMEA de Haute Normandie – Durée : 9 jours – Coût : 2 085 € TTC,

→ Traduction en langue anglaise de textes historiques sur le raid anglo-canadien du 19 août 1942 – 70^{ème} anniversaire – Prestation de M. Peter AVIS, journaliste anglais – Coût forfaitaire : 646 € TTC,

→ Contrat de maintenance de la presse offset Sakurai du service communication – Titulaire : Société Pitney Bowes – Durée : du 18 avril 2012 au 31 décembre 2012 – Coût de la maintenance : 3 719,14 € HT,

→ Cession de sept véhicules municipaux non autorisés à circuler sur la voie publique – Bénéficiaire : Société A.B. AUTO PIECES – Montant de la cession : 200 €,

→ Travaux d'aménagement dans l'éco-quartier du Val d'Arquet – Prolongation de la rue de la Caravelle :

- Lot 1 : Terrassement – Voirie – Assainissement – Maçonnerie – Titulaire : EUROVIA Haute Normandie – Prix global et forfaitaire : 650 000 € HT,
- Lot 2 : Réseaux divers – Titulaire : Groupement conjoint EUROVIA / CEGELEC SDEM / CFSP – Prix global et forfaitaire : 285 126,75 € HT,
- Lot 3 : Contrôles – Titulaire : Société SATER – Prix global et forfaitaire : 15 427,50 € HT,
- Lot 4 : Espaces Verts – Titulaire : Société ISS Espaces Verts – Prix global et forfaitaire : 45 601,74 € HT

→ Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie nouvelle interne à l'Ilot Pasteur à Dieppe – Groupement de commandes constitué de la Ville de Dieppe et de l'Etablissement Public Foncier de Normandie – Titulaire : Société SARL V3D Concept - Avenant n° 1 au marché n° 11.095 portant sur le coût prévisionnel définitif des travaux 38 772 € HT et le coût définitif de réalisation des travaux : 29 858,10 € HT – Rémunération de V3D Concept : 2 171,23 € HT représentant un taux définitif de rémunération de 7,27 %,

- Vérification, maintenance et fourniture de matériel contre l'incendie dans les établissements municipaux – Titulaire : Société Triangle Incendie – Avenant n° 2 au marché n° 2010-384 portant sur la suppression des prestations relatives à la vérification, la maintenance et la fourniture de matériel contre l'incendie pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental, compte tenu du transfert à Dieppe Maritime au 1^{er} janvier 2012,
- Spectacle de plein air « Eté Française des jeux NRJ 12 » le vendredi 13 juillet 2012, dans différents lieux de Dieppe et notamment sur les pelouses de la plage – Titulaire : Société CPM France SAS – Participation financière : 5 000 € HT,
- Village sportif « MC DO KIDS SPORT » le mardi 7 août 2012, sur les pelouses de la plage – Animation organisée à titre gratuit par la Société Alice Evènements,
- Cession d'un copieur de plan XEROX 3030 – Bénéficiaire : Société HP – Hewlett – Packard International SARL – Montant de la cession : 950 € nets,
- Action en défense suite à une requête déposée par un agent municipal devant le Tribunal Administratif de Rouen visant à l'obtention du grade de rédacteur – Frais et honoraires à la SCP Garraud – Ogel,
- Passation de contrats d'assurances pour la Ville de Dieppe – Lot n° 3 « flotte automobile » - Titulaire : Société SMACL - Avenant n° 3 au marché n° 09.378 portant sur la régularisation de la prime 2010 liée à l'évolution du parc automobile de la Ville de Dieppe,
- Occupation d'une parcelle de terrain n° 9 au 1 rue du Petit Appeville à Dieppe, à titre gratuit – Bénéficiaire : Mme Alvana JOLY – Durée : 1 an, renouvelable tacitement par période identique,
- Occupation d'une parcelle de terrain n° 14 au 1 rue du Petit Appeville à Dieppe, à titre gratuit – Bénéficiaire : Mme Anita JOLY – Durée : 1 an, renouvelable tacitement par période identique,
- Abonnements, communications et services d'acheminements des communications téléphoniques et de liaisons informatiques – Agrément du transfert du marché par SFR (Société Française du Radiotéléphone) à VTI (Vivendi Télécom International) dans le cadre d'une procédure de fusion absorption (VTI prenant la dénomination de SFR) - Avenant n° 4 au marché n° 09.196,
- Contrat de maintenance et d'assistance du logiciel Jardicad du service espaces verts – Titulaire : Société Média Softs – Durée : 1 an à partir du 1^{er} juillet 2012, renouvelable 4 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois – Coût annuel de la maintenance : 395 € HT,

→ Impression du Journal de Bord et de guides touristiques et municipaux – Titulaire : Société Normande d'Arts Graphiques (SNAG) – Modification du marché n°10-392 à partir du numéro de juillet/août 2012, portant sur le format, le nombre de pages et le papier utilisé pour l'impression du Journal de Bord – Conditions financières : impression de 23 000 ex pour le numéro de juillet/août en 32 pages : 4 296,05 € TTC – impression de 21 000 ex pour les numéros suivants en 32 pages : 4 071,35 € TTC,

→ Occupation du domaine public communal du « Mini-Golf » - Bénéficiaire : M. François LUCIEN – Durée : 2 ans, à partir de mars 2012 à novembre 2013 – Montant de la redevance d'occupation annuelle au profit de la Ville de Dieppe : 6 200 €, payable par tiers,

→ Réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales – Titulaire : Société EGIS Eau – Durée : 6 mois - Montant du marché : 63 000 € HT,

→ Mise à disposition de la salle municipale « La Grange », à titre gratuit - Bénéficiaire : Association « AFRIKA MUSIQUE » - Période : du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013,

→ Acceptation de dons privés de M. Pierre Verbraeken, à titre gracieux au Fonds Ancien et Local de la médiathèque Jean Renoir, afin d'enrichir le « Fonds Marchand » :

- 105 négatifs Georges Marchand,
- 9 positifs Georges Marchand,
- 1 affichette sur une exposition de Georges Marchand en 2008,
- 1 lettre autographe signée de Daniel de Folleville,
- 2 photos en noir et blanc,
- 1 liasse de papiers divers relatifs à Georges Marchand.

→ Acceptation de dons privés de M. Queneuil à titre gracieux au Fonds Ancien et Local de la médiathèque Jean Renoir :
- 20 cartes postales illustrées de Dieppe et sa région

→ Acceptation de dons privés de M. Maurice Duteurtre à titre gracieux au Fonds Ancien et Local de la médiathèque Jean Renoir :
- environ 400 diapositives réalisées par M. Duteurtre,
- 181 photographies de Georges Guibon,
- Diverses revues dont la collection complète « Le dieppois »
- 2 livres et archives de l'association des Anciens élèves du collège Jehan Ango,

Le donateur souhaite montrer son attachement au Fonds Ancien et Local et désire que cette collection ne soit pas désolidarisée, que sa classification soit respectée sauf si les conditions de conservation exigeaient un autre classement, notamment parmi les photographies,

→ Finalisation d'une étude d'impact relative à l'extension de l'aménagement de la ZAC Dieppe Sud – Titulaire : Société IRIS Conseil Aménagement – Coût de la prestation : 14 500 € HT,

- ➔ Contrat de maintenance – Autodesk Souscription Logiciels Autocad Map – Titulaire : Société Géomédia – Durée : 1 an à compter du 8 juillet 2012 – Coût annuel de la maintenance : 2 600 € HT sur la base de 5 licences,
- ➔ Sortie annuelle des personnes âgées pour l'année 2012 à Arromanches (plages du débarquement) le 12 septembre 2012 – Titulaire : Cars Denis – Coût : 63 € TTC par personne, sur la base d'une participation prévisionnelle de 200 personnes,
- ➔ Exposition « Sur les traces d'Allain Leprest » dans le hall de l'Hôtel de Ville » - Remboursements des frais de déplacements – Bénéficiaire : M. Le Bret, photographe – Montant total du remboursement : 603,56 €,
- ➔ Création d'une régie de recettes temporaire pour la période du 9 juillet 2012 au 19 août 2012 pour le spectacle « Les chemins de la Liberté » le 19 août 2012 Salle du Casino de Dieppe – Montant maximum de l'encaisse : 6 000 €,
- ➔ Assurance du personnel de la Ville de Dieppe – Titulaire : Groupement Gras Savoye / Axa France Vie – Marché couvrant les risques décès et accidents du travail / maladies professionnelles sans franchise et sans révision du taux fixé à 0,86 % - Durée : 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2012.

☞ **Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Convention Ville de Dieppe / Caisse d'Allocations Familiales
Accès au service télématique sécurisé Cafpro sur internet**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que conformément aux termes de la convention signée avec la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales verse une Prestation de Service Unique (PSU) pour les ressortissants du Régime Général à hauteur de 4,44 € de l'heure, tarif 2012, incluant la participation des parents, quel que soit le mode d'accueil (contractualisé ou occasionnel).

Les tarifs des familles sont calculés sur la base des ressources d'une année de référence (pour 2012 - ressources 2010) et du nombre d'enfants dans la famille.

Afin de faciliter l'application des critères de ressources définis par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), la Caf de Seine Maritime propose à ses partenaires - la Ville de Dieppe - la consultation des données de la base « allocataires », limitativement nécessaires à l'accomplissement de sa mission par l'intermédiaire du service télématique Cafpro en utilisant un accès sécurisé spécifiquement prévu pour cela.

Le renouvellement de la convention prend effet pour une première période allant du 30 avril 2012 au 24 novembre 2012. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 26 juin 2012,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention Ville / Caisse d'Allocations Familiales relative à l'accès internet du site Cafpro.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Sortie annuelle des personnes âgées
Détermination de la participation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe organise une sortie annuelle, sur les plages du débarquement en Normandie, le mercredi 12 septembre 2012 pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Le service de transport en bus est prévu dans les différents quartiers de la ville (départ fixé à 7 heures – retour vers 19 h 30)

Au programme :

- une visite d'Arromanches, Omaha Beach...
- un déjeuner au « Clos Deauville Saint Gatien » suivi d'une après-midi dansante.

Le coût total de la prestation s'élève à 63 € par personne, soit une dépense totale prévisionnelle de 12 600 € pour 200 personnes, inscrite au budget de la ville.

Considérant les commissions n° 1 et n° 2 réunies respectivement les 4 juillet et 26 juin 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation à 40 € par personne et 20 € pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, soit une recette estimée à 6 520 € inscrite au budget 2012.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Compte Administratif 2011 – Budget Principal
Budget du Stationnement – Budget des Journaux Municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 37*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, rappelle que le dossier remis aux Conseillers Municipaux comprend :

- le Compte Administratif du Budget Principal
- le Compte Administratif du Budget du Stationnement
- le Compte Administratif du Budget des Journaux Municipaux
- un état de la Dette – annexe 1
- un état des emprunts garantis – annexe 2
- un état des variations des immobilisations – annexe 3
- un état statistique et financier – annexe 4
- le rapport des Services Financiers

1) BUDGET PRINCIPAL

Résultats :

Le résultat cumulé de l'exercice 2011 est de 1 970 040,06 €. Il provient d'un excédent de 3 990 598,82 € en fonctionnement et d'un besoin de financement en investissement de 2 020 558,76 €. Ce résultat se décompose comme suit :

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 59 253 516,48 | 63 244 115,30 | 3 990 598,82 |
| Investissement | 19 772 323,43 | 19 937 831,19 | 165 507,76 |
| Restes à réaliser | 8 757 244,02 | 6 571 177,50 | -2 186 066,52 |
| Résultat cumulé de l'exercice | | | 1 970 040,06 |

Ce résultat ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes seront repris au budget supplémentaire de 2012.

Réalisation budgétaire

| DEPENSES | FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | |
|----------|----------------|---------------|---------|----------------|---------------|--------|
| | PREVU | REALISE | % | PREVU | REALISE | % |
| Réelles | 53 825 037,34 | 52 510 382,68 | 97,56% | 29 240 284,59 | 18 061 581,47 | 61,77% |
| Ordre | 7 735 352,37 | 6 743 133,8 | 87,17% | 1 720 619,33 | 1 710 741,96 | 99,43% |
| Total | 61 560 389,71 | 59 253 516,48 | 96,25% | 30 960 903,92 | 19 772 323,43 | 63,86% |
| | | | | | | |
| RECETTES | PREVU | REALISE | % | PREVU | REALISE | % |
| Réelles | 59 874 871,74 | 61 568 474,70 | 102,83% | 23 190 450,19 | 13 159 596,03 | 56,75% |
| Ordre | 1 685 517,97 | 1 675 640,60 | 99,41% | 7 770 453,73 | 6 778 325,16 | 87,23% |
| Total | 61 560 389,71 | 63 244 115,30 | 102,74% | 30 960 903,92 | 19 937 921,19 | 64,40% |

Fonctionnement :

En section de fonctionnement, le montant des dépenses réelles réalisées au cours de l'exercice 2011 s'élève à 52 510 382,68 € et qui se répartissent comme suit :

| Dépenses réelles de fonctionnement | Répartition en % |
|--|------------------|
| Charges à caractère général | 22,15 % |
| Charges de personnel et assimilées | 55,03 % |
| Atténuation de produits | 0,30 % |
| Autres charges de gestion courante | 18,33 % |
| Charges financières | 2,49 % |
| Charges exceptionnelles | 1,24 % |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 0,46% |

Les recettes réelles réalisées (hors excédent de fonctionnement reporté) s'élèvent à 60 094 948,36 € et se décomposent comme suit :

| Recettes réelles de fonctionnement | Répartition en % |
|-------------------------------------|------------------|
| Atténuations de charges | 0,17 % |
| Produits des services | 6,57 % |
| Impôts et taxes | 57,14 % |
| Dotations et participations | 30,51 % |
| Autres produits de gestion courante | 1,82% |
| Produits financiers | 0,001% |
| Produits exceptionnels | 3,78% |

Investissement :

En section d'investissement, le montant total des dépenses réelles s'élève à 15 240 311,94 € hors résultat d'investissement reporté, les dépenses se décomposent comme suit :

| Dépenses réelles d'investissement | Répartition en % |
|------------------------------------|------------------|
| Remboursement d'emprunts | 31,05% |
| Immobilisations incorporelles | 4,88% |
| Subventions d'équipement versées | 13,22% |
| Immobilisations corporelles | 15,63% |
| Immobilisations en cours | 35,08% |
| Autres immobilisations financières | 0,14% |

Le total des recettes réelles est de 8 877 161,84 € les recettes se décomposent comme suit :

| Recettes réelles d'investissement | Répartition en % |
|-------------------------------------|------------------|
| Dotations, fonds divers et réserves | 11,59% |
| Subventions d'investissement | 36,21% |
| Remboursement d'emprunts | 45,13% |
| Immobilisations en cours | 6,35% |
| Autres immobilisations financières | 0,72% |

L'annuité de la dette :

Au compte administratif 2011 l'annuité de la dette s'est élevée à 6 049 331,46. Cette annuité se décompose comme suit :

. 1 319 331,56 € de frais financiers

. 4 729 999,90 € de remboursement de capital

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,92 % au 31 décembre 2011. L'emprunt CALYON négocié en 2008 a été soldé en 2011. Les conditions de marge de cette enveloppe ont permis de ne pas dégrader le taux moyen de la dette qui reste en dessous des 3 %.

2) BUDGET DU STATIONNEMENT

Le résultat cumulé de l'exercice 2011 est de 23 614,46 €. Il provient d'un excédent de la section de fonctionnement de 18 278,74 € et d'un excédent de la section d'investissement de 5 335,72 €.

Le montant des dépenses réalisées en fonctionnement est de 1 283 408,22 € et de 1 301 686,96 € pour les recettts.

3) BUDGET JOURNAUX MUNICIPAUX

Le résultat excédentaire de fonctionnement est de 7 311,90 €.

Au cours de l'exercice 2011, le montant des dépenses réalisées est de 123 357,40 € et le montant réalisé en recettes est de 130 669,30 €.

Considérant :

- les documents budgétaires produits,
- la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget Principal – du Budget du Stationnement et du Budget des Journaux Municipaux.

Sous la présidence de M. Christian CUVILLIEZ et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2011 – budget principal – budget annexe du stationnement, budget annexe des journaux municipaux, par :

- **30 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, et Groupe des Elus Centristes**
- **1 « abstention » : M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

☞ **M. le Maire ne participe pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

| |
|---|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p> |
|---|

**Compte de gestion 2011 – Budget Principal
Budget du Stationnement – Budget des journaux municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de gestion 2011 du Budget Principal, du Budget du Stationnement et du Budget des Journaux Municipaux, établis par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice ; qui a été porté à la connaissance de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité le Compte de gestion 2011 – budget principal – budget du stationnement et budget des journaux municipaux**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Affectation du résultat de l'exercice 2011 – Budget Principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 38

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Considérant :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement soit 3 990 598,82 €,
- le résultat d'investissement s'élevant à 165 507,76 €,
- l'état des restes à réaliser qui présente un solde de - 2 186 066,52 €,
- l'avis de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 2 020 558,76 € montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE l'affectation du résultat de l'exercice 2011 – budget principal, par :**

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, et Groupe des Elus Centristes**
- **1 « abstention » : M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Budget supplémentaire 2012 – Budget Principal
Budget du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 38

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Budget supplémentaire 2012 - Budget Principal

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2012 et de reprendre le résultat du compte administratif 2011 ainsi que les restes à réaliser.

Ce Budget Supplémentaire 2012 comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| 011 Charges à caractère Général | 302 482,00 | 013 Atténuations de charges | 16 000,00 |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | - 8 500,00 | 70 Produit des services du domaine et ventes directes | -43 051,00 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 1 171 385,00 | 73 Impôts et taxes | 1 026 728,00 |
| 66 Charges financières | 100 000,00 | 74 Dotations et participations | -13 942,06 |
| 67 Charges exceptionnelles | 184 135,00 | 75 Autres produits de gestion courante | 173 079,00 |
| | | 77 Produits exceptionnels | 201 800,00 |
| Total des dépenses réelles | 1 749 502,00 | Total des recettes réelles | 1 360 613,94 |

Opérations d'ordre

| | | | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Virement à la section d'investissement | 1 092 303,00 | | |
| Opération d'ordre de transfert entre sections | 488 849,00 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 0,00 |
| Total des dépenses d'ordre | 1 581 152,00 | Total des recettes d'ordres | 0,00 |
| | | | |
| | | Résultat reporté | 1 970 040,06 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 3 330 654,00 | TOTAL FONCTIONNEMENT | 3 330 654,00 |

Section d'investissement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------------------|---------------------|
| 20 Immobilisations incorporelles | 1 179 103,11 | 13 Subvention d'investissement | 4 388 885,50 |
| 204 Subvention d'équipement versées | 466 880,58 | 16 Emprunts et dettes assimilées | 3 005 000,00 |
| 21 Immobilisations corporelle | 798 132,08 | 20 Immobilisations corporelles | 140,00 |
| 23 Immobilisations en cours | 8 263 897,25 | 23 Immobilisations en cours | 137 745,00 |
| 27 Autres immobilisations financières | 976,00 | 1068 Excédent de fct capitalisé | 2 020 558,76 |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 5 000,00 | 024 Produits de cessions | - 585 000,00 |
| Total dépenses réelles | 10 713 989,02 | Total recettes réelles | 8 967 329,26 |

Opérations d'ordre

| | | | |
|--|----------------------|--|----------------------|
| | | Virement de la section fonctionnement | 1 092 303,00 |
| Opé. d'ordre de transferts entre section | 0,00 | Opé. d'ordre de transferts entre section | 488 849 ,00 |
| Opérations patrimoniales | 55,00 | Opérations patrimoniales | 55,00 |
| Total dépenses d'ordre | 55,00 | Total des recettes d'ordres | 1 581 207,00 |
| | | | |
| Résultat reporté | | | 165 507 ,76 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 10 714 044,02 | TOTAL INVESTISSEMENT | 10 714 044,02 |
| | | | |
| TOTAL GENERAL | 14 044 698,02 | TOTAL GENERAL | 14 044 698,02 |

Budget supplémentaire 2012 - Stationnement

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2012 et de reprendre le résultat du compte administratif 2011, le budget supplémentaire du stationnement comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------------|--|------------------|
| 011 Charges à caractère Général | 2 000,00 | 002 Résultat de fonctionnement reporté | 18 278.74 |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | 10 000,00 | | |
| 022 Dépenses imprévues | 6 278,74 | | |
| Total des dépenses réelles | 18 278,74 | | 18 278,74 |

Opérations d'ordre

| | | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| Total des dépenses d'ordre | 0,00 | Total des recettes d'ordres | 0,00 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 18 278,74 | TOTAL FONCTIONNEMENT | 18 278,74 |

Section d'investissement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------------|-----------------|---------------------------------------|-----------------|
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 5 335,72 | 001 Résultat d'investissement reporté | 5 335,72 |
| | | | |
| Total dépenses réelles | 5 335,72 | Total recettes réelles | 5 335,72 |

Opérations d'ordre

| | | | |
|-------------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| Total dépenses d'ordre | 0,00 | Total des recettes d'ordres | 0,00 |
| TOTAL INVESTISSEMENTT | 5 335,72 | TOTAL INVESTISSEMENT | 5 335,72 |

| | | | |
|----------------------|------------------|----------------------|------------------|
| TOTAL GENERAL | 23 614,46 | TOTAL GENERAL | 23 614,46 |
|----------------------|------------------|----------------------|------------------|

Considérant l'avis de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget supplémentaire de l'exercice 2012 du Budget principal et du Budget stationnement.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le Budget Supplémentaire 2012 – Budget Principal, Budget du Stationnement par :**

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, et Groupe des Elus Centristes**
- **1 « abstention » : M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Compte Administratif 2011 – Domaine « Les Roches »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :30

Nombre de votants :33

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2011 du domaine « Les Roches » lequel a été approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 11 juin 2012 et présenté à la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

| |
|---------------------------------|
| Section d'investissement |
|---------------------------------|

| Dépenses réalisées | Recettes réalisées |
|----------------------------------|--------------------|
| 395,71 € | 8 420,21 € |
| Excédent d'investissement | 8 024,50 € |

| |
|----------------------------------|
| Section de fonctionnement |
|----------------------------------|

| Dépenses réalisées | Recettes réalisées |
|-----------------------------------|--------------------|
| 287 549,74 € | 308 807,60 € |
| Excédent de fonctionnement | 21 257,86 € |

☞ Sous la présidence de M. Christian CUVILLIEZ et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le Compte Administratif 2011 du centre d'hébergement « Les Roches », par :**

- **33 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **5 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble**

☞ **Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Compte de gestion 2011 – Budget du domaine « Les Roches »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de gestion 2011 du domaine « Les Roches » établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 11 juin 2012 et porté à la connaissance de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 du centre d'hébergement « Les Roches ».**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Décision Modificative n°1 – Budget du domaine « Les Roches »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents 30:

Nombre de votants :34

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Véronique LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2012 et de reprendre le résultat du Compte Administratif 2011. La décision modificative n° 1 du budget du Domaine des Roches a été approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 11 juin 2012 et portée à la connaissance de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de Fonctionnement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------------|--|------------------|
| Charges à caractère Général | 8 000,00 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 0,00 |
| Charges de personnel et frais assimilés | 10 907,86 | Dotations et participations | 0,00 |
| Autres charges de gestion courante | 100,00 | Autres produits de gestion courante | 0,00 |
| Charges exceptionnelles | 3 700,00 | Résultat de fonctionnement reporté | 21 257,86 |
| Total des dépenses réelles | 22 707,86 | Total des recettes réelles | 21 257,86 |

Opérations d'ordre

| | | | |
|--|------------------|------------------------------------|-------------|
| Virement à la section d'investissement | -1 450,00 | | |
| Total des dépenses d'ordre | -1 450,00 | Total des recettes d'ordres | 0,00 |

| | | | |
|----------------------|------------------|----------------------|------------------|
| TOTAL GENERAL | 21 257,86 | TOTAL GENERAL | 21 257,86 |
|----------------------|------------------|----------------------|------------------|

Section d'investissement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Immobilisations corporelles | 6 574,50 | Résultat d'investissement reporté | 8 024,50 |
| Total des dépenses réelles | 6 574,50 | Total des recettes réelles | 8 024,50 |

Opérations d'ordre

| | | | |
|-----------------------------------|----------|--|------------------|
| | | Virement de la section de fonctionnement | -1 450,00 |
| Total des dépenses d'ordre | 0 | Total des recettes d'ordres | -1 450,00 |

| | | | |
|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| TOTAL GENERAL | 6 574,50 | TOTAL GENERAL | 6 574,50 |
|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la **Décision Modificative n°1 - Budget du centre d'hébergement « Les Roches »**, par :

- **34 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **5 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Compte Administratif 2011 – Régie des salles municipales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 38

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2011 de la Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation des salles municipales, lequel a été préalablement soumis le 6 juin 2012 au Conseil d'Exploitation et présenté à la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

Le présent Compte Administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

| | |
|----------------------|--------------|
| - Dépenses réalisées | 98 240,76 € |
| - Recettes réalisées | 259 625,00 € |
| Excédent | 161 384,24 € |

Section de fonctionnement

| | |
|----------------------|--------------|
| - Dépenses réalisées | 118 928,32 € |
| - Recettes réalisées | 275 890,08 € |
| Excédent | 156 961,76 € |

Les résultats ont été repris au Budget Primitif 2012.

☞ **Sous la présidence de M. Christian CUVILLIEZ et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le Compte Administratif 2011 – Régie des salles municipales, par :**

- **33 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe Elus des Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **5 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble**

☞ **Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Compte de gestion 2011 – Régie des salles municipales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :30

Nombre de votants :39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2011 de la régie des salles municipales établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le Compte de Gestion a été préalablement approuvé par le Conseil d'Exploitation en date du 6 juin 2012 et présenté à la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 – Régie des salles municipales.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

Budget 2012 – décision modificative n°1 – Régie des salles municipales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :30

Nombre de votants :34

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2012. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 de la régie à simple autonomie financière pour l'exploitation des salles municipales qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Compte 6068 Fournitures diverses - 500,00 €

Dépenses

Compte 673 Mandat annulé sur exercice antérieur + 500,00 €

Cette décision modificative a été soumise au Conseil d'Exploitation lors de la séance du 06 juin 2012 et présentée à la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la Décision Modificative n° 1 – Budget 2012 – Régie des salles municipales, par :**

- **34 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **5 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Compte Administratif 2011 – Parking du centre balnéaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2011 du Parking du Centre Balnéaire lequel a été approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 15 juin 2011 et porté à la connaissance de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

| |
|---------------------------------|
| Section d'investissement |
|---------------------------------|

| Dépenses réalisées | Recettes réalisées |
|---------------------------------|---------------------|
| 376 688,01 € | 242 293,44 € |
| Déficit d'investissement | 134 394,57 € |

| |
|----------------------------------|
| Section de fonctionnement |
|----------------------------------|

| Dépenses réalisées | Recettes réalisées |
|-----------------------------------|---------------------|
| 534 824,30 € | 1 125 564,87 € |
| Excédent de fonctionnement | 590 740,57 € |

☞ Sous la présidence de M. Christian CUVILLIEZ et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le Compte Administratif 2011 – Parking du Centre Balnéaire, par :**

- **30 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **8 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
☞ **Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Compte de gestion 2011 – Parking du centre balnéaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de gestion 2011 du Parking du Centre Balnéaire établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice.

Le Compte de gestion a été préalablement approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 15 juin 2012 et porté à la connaissance de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 – Parking du Centre Balnéaire.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Parking du centre balnéaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Considérant :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement soit 590 740,57 €,
- le résultat d'investissement s'élevant à - 134 394,57 €,
- l'absence de restes à réaliser,
- l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie en date du 15 juin 2012,
- l'avis de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 134 394,57 €
montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE l'affectation du résultat de l'exercice 2011 – Parking du Centre Balnéaire, par :**

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **8 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Budget 2012 – Décision modificative n°1 – Parking du centre balnéaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2012 et de reprendre le résultat du Compte Administratif 2011. La décision modificative n°1 du budget du Parking du Centre Balnéaire a été approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 15 juin 2012 et portée à la connaissance de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de Fonctionnement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------------|-----------------|------------------------------------|-------------------|
| Charges financières | 2 846,00 | Subvention exceptionnelle | -75 000,00 |
| | | Résultat de fonctionnement reporté | 456 346,00 |
| Total des dépenses réelles | 2 846,00 | Total des recettes réelles | 381 346,00 |

Opérations d'ordre

| | | | |
|--|-------------------|------------------------------------|-------------|
| Virement à la section d'investissement | 378 500,00 | | |
| Total des dépenses d'ordre | 378 500,00 | Total des recettes d'ordres | 0,00 |

| | | | |
|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| TOTAL GENERAL | 381 346,00 | TOTAL GENERAL | 381 346,00 |
|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|

Section d'investissement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Immobilisations corporelles | 3 500, 00 | Réserves | 134 394,57 |
| Immobilisation en cours | 25 000,00 | | |
| Emprunts et dettes assimilées | 350 000,00 | | |
| Résultat d'investissement reporté | 134 394,57 | | |
| Total des dépenses réelles | 512 894,57 | Total des recettes réelles | 134 394,57 |

Opérations d'ordre

| | | | |
|-----------------------------------|----------|--|-------------------|
| | | Virement de la section de fonctionnement | 378 500,00 |
| Total des dépenses d'ordre | 0 | Total des recettes d'ordres | 378 500,00 |

| | | | |
|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| TOTAL GENERAL | 512 894,57 | TOTAL GENERAL | 512 894,57 |
|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n° 1 – Budget 2012 – Parking du Centre Balnéaire, par :

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**

- **8 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

Transfert des emprunts se rapportant à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers exercée depuis le 1^{er} janvier 2012 par la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le transfert au 1^{er} janvier 2012 de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » à Dieppe Maritime nécessite de transférer les éléments d'actif et de passif se rapportant à la dite compétence

Vu :

- l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise ;

- la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2011 sollicitant l'extension des compétences facultatives de la communauté d'agglomération de la région dieppoise de la région Dieppoise (CARD) à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés ;

- les délibérations des Conseils Municipaux des Communes membres se prononçant sur les modifications proposées ;

- l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2011 autorisant l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant l'avis de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à transférer à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise les emprunts se rapportant à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, suivant l'état ci-après :

Etat des emprunts transférés :

| N° emprunt | Capital restant dû au 31/12/2011 | Prêteur |
|-----------------------|---|------------------|
| 315 | 247 423,84 | Caisse d'Epargne |
| 317 | 247 424,35 | Caisse d'Epargne |
| 318 | 725 891,18 | Dexia CLF |
| 352 | 2 923 754,08 | Calyon |
| TOTAL | 4 144 493,45 | |

- d'autoriser Monsieur le Comptable du Trésor à passer les écritures d'ordre non budgétaires correspondantes.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|---|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p> |
|---|

**Election des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre
Rénovation d'un parc public et création d'un équipement petite enfance –
Quartier de Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe envisage le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre, sur esquisse, pour la rénovation d'un parc public et la création d'un équipement petite enfance dans le quartier de Neuville. Il est proposé au Conseil Municipal d'en approuver le principe.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet ANRU de la ville.

Le projet comprend la reconfiguration du parc public créé dans les années 60 à Neuville. Il s'agit de lui redonner des limites et d'y créer un équipement public.

Montant estimé des travaux relatifs à la construction de l'équipement petite enfance : 1 785 000 € (H.T.)

Montant estimé des travaux relatifs à la réalisation du parc : 1 317 000 € (HT)

Durée prévisionnelle du marché : 42 mois (y compris période de parfait achèvement) à compter de la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Date prévisionnelle de commencement du marché de maîtrise d'oeuvre : avril 2013.

La procédure nécessite l'intervention d'un jury qui sera chargé de désigner le lauréat. Le Conseil Municipal est invité à en élire les membres comme prévu aux articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics.

Le Jury doit être composé :

- du Maire ou de son représentant, Président,
- de 5 membres titulaires élus par le Conseil Municipal, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- de 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités,

Le président peut désigner en outre comme membres du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier (5 au maximum).

Le président doit également désigner d'autres membres ayant la même qualification que celle exigée des candidats (diplôme de paysagiste ou d'architecte). Ces membres doivent être en nombre suffisant pour représenter au moins un tiers des membres du jury. Leur nombre dépend donc du nombre et de la qualification des personnalités désignées par le Président (entre 3 et 5). Les paysagistes et architectes sont en général proposés par l'Ordre des Architectes.

L'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les membres suppléants ne peuvent pas faire partie des personnalités désignées par le Président du jury.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé.

Tous les membres du jury ont voix délibérative.

Outre les membres du jury, sont autorisés à participer avec voix consultative, le comptable public et un représentant du Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, le Directeur Général des Services Techniques de la Ville et le responsable de la commande publique.

Après avis motivé du jury, des indemnités de participation au concours, seront attribuées aux 3 équipes de maîtrise d'œuvre dans la limite de 20 000 € HT par esquisse, étant entendu que l'indemnité attribuée au groupement lauréat du concours sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

Une indemnité forfaitaire d'un montant maximum de 450 € HT par demi-journée sera réglée aux membres du jury non salariés ou non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour leur participation aux réunions (indemnisation des frais de déplacement et indemnités au temps passé).

Vu :

- les articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics
- l'article L 2121.21 du CGCT

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 6 réunies respectivement les 04 juillet et 26 juin 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le lancement d'une procédure de concours sur esquisse,
- décide de rémunérer toutes les vacations dues aux représentants des différents organismes extérieurs amenés à siéger au jury,
- autorise Monsieur le Maire à régler les indemnités forfaitaires de participation au concours aux 3 candidats qui présenteront des esquisses.
- décide d'élire, par un vote à main levée, les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal qui siègeront au sein du jury.

Une liste unique est déposée :

**Membres titulaires : H. FALAIZE, P. RIDEL,
E. TAVERNIER, J. BOUDIER, F. LEMOINE**

**Membres suppléants : MC. GAILLARD, B. DELANDRE,
C. MELE, J. AVRIL, D. THETIOT**

☛ Sont élus à l'unanimité par le Conseil municipal :

**En qualité de membres titulaires : H. FALAIZE, P. RIDEL,
E. TAVERNIER, J. BOUDIER, F. LEMOINE**

**En qualité de membres suppléants : MC. GAILLARD,
B. DELANDRE, C. MELE, J. AVRIL, D. THETIOT**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Convention de mise à disposition auprès de l'Association des Amys du
Vieux Dieppe d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que l'Association des Amys du Vieux Dieppe a sollicité l'intervention de la ville de DIEPPE pour participer à la tenue de la boutique du Château Musée.

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 61, 61-1, 61-2, 62, et 63,
- le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant :

- qu'il convient d'établir une convention pour la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de l'Association des Amys du Vieux Dieppe pour une durée de six mois, renouvelable.

- l'avis de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Madame Véronique BUNEL auprès de l'Association des Amys du Vieux Dieppe,

- de préciser que l'association des Amys du Vieux Dieppe s'engage à procéder au remboursement de l'intégralité de la rémunération et des accessoires de rémunération versés à Madame Véronique BUNEL, au vu d'un titre de recettes.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Création de l'échelon spécial sur l'échelle 6
Fixation du taux de promotion**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 permet aux fonctionnaires territoriaux, autres que ceux de la filière technique, qui appartiennent à un cadre d'emplois de la catégorie C, classés en échelle 6, d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499.

Cet échelon sera, pour ces agents, accessible après inscription à un tableau d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire. Les agents devront justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7ème échelon de l'échelle 6.

Vu :

la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires.

la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 78-1.

le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984.

le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale.

Considérant :

- les règles mises en œuvre au sein de la collectivité sur l'ensemble des filières et relatives aux avancements de grade.
- l'avis du Comité Technique Paritaire du 27 juin 2012.
- l'avis de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de promotion à 100 % de l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promus.

Les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au BP 2012.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

Modification du tableau des effectifs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 transforme l'engagement à durée déterminée de certains agents non titulaires en contrat à durée indéterminée.

Elle modifie en son article 40 l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et prévoit que les Collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,
- un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Est ainsi transformé de plein droit, et sans demande préalable de l'intéressé, le contrat de l'agent qui cumule au 13 mars 2012 les trois conditions suivantes :

1° occuper un emploi en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

2° être en activité ;

3° justifier d'une durée de services effectifs au moins égale à six ans au cours des huit dernières années. Pour les agents âgés de 55 ans au 13 mars 2012, la durée de services est réduite à trois ans au cours des quatre dernières années.

Vu :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires.

- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

- la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

- le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984.

- les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

- la délibération n° 17 du 24 novembre 2011 relative au tableau des effectifs.

Considérant :

- que dix-sept agents remplissent les conditions pour une transformation de leur contrat,

- que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- que le transfert du service Collecte des déchets à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise à compter du 1er janvier 2012, a induit une modification des effectifs de certains cadres d'emplois.
- l'avis du CTP en date du 27 juin 2012,
- l'avis de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer les postes suivants en contrat à durée indéterminée :
 - un poste de Directeur territorial (catégorie A) à temps complet,
 - treize postes d'Adjoints d'Animation de 2ème classe (catégorie C) à temps non complet,
 - trois postes d'Adjoints techniques de 2ème classe (catégorie C) à temps non complet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dans la limite de 100 mois pour l'ensemble des besoins,
- de modifier et d'arrêter le tableau des effectifs comme annexé :
- d'imputer au BP 2012 les dépenses correspondantes au chapitre 012

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **2 « abstentions » : Groupe des Elus Centristes**
- **Le Groupe Dieppe Ensemble ne participe pas au vote**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Fonds de Participation des Habitants – versement de concours

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Béatrice DELANDRE, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 14 mai 2009, le Conseil Municipal a créé le Fonds de Participation des Habitants et approuvé son règlement intérieur.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur du FPH, un comité d'attribution est constitué pour examiner les projets des habitants.

Le comité d'attribution s'est réuni le vendredi 15 juin 2012 pour examiner 3 projets et échanger avec leurs porteurs (cf. tableau ci-joint).

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 26 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser les concours suivants :

- 840 € à l'association Les Amys du Parc, au titre du projet « Pique-nique parc paysager »

- 515 € à M. PESQUET, mandataire, au titre du projet « Goûter dansant Semaine bleue »

- 1 000 € à M. COLON, mandataire, au titre du projet « la Rubrique Ados »

Ces dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au BP 2012 : 824-6574.17-PA40

Conformément à l'art. 6 du règlement intérieur, les concours seront versés à raison de :

- un acompte de 70 % au démarrage de l'action
- un solde de 30 % à réception du bilan moral et financier de l'opération, fourni par le porteur de projet.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Convention entre l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture
de Haute-Normandie (ARL) et la Ville de Dieppe
Conservation partagée des fonds jeunesse en Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère Municipale Déléguée, expose qu'afin de sauvegarder un patrimoine précieux et de le faire connaître à un large public d'une part, de rationaliser les éliminations et de répondre au manque d'espace dans les réserves des bibliothèques d'autre part, les professionnels des bibliothèques publiques de Haute-Normandie avaient souhaité, en 2009, mettre en place un plan de conservation partagée des fonds jeunesse, en partenariat avec l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture de Haute-Normandie (ARL).

Son principe consistait à répartir la conservation des titres éliminés dans les bibliothèques partenaires vers les pôles de conservation et selon des thèmes définis.

Le Réseau des Bibliothèques de Dieppe souhaite dans un esprit de coopération régionale renouveler cette démarche de mutualisation volontaire des fonds jeunesse à laquelle elle participe depuis trois ans.

Aucune contrepartie financière de part et d'autre n'est sollicitée.

En 2013, une manifestation valorisera les ouvrages conservés ainsi que les bibliothèques et les collectivités associées au dispositif.

Considérant l'avis de la Commission n° 5 en date du 25 juin 2012,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de cette démarche de conservation partagée des fonds jeunesse
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Convention de mécénat avec la CCI de Dieppe
Projet « sculptures en villes »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère Municipale Déléguée, expose que la Ville de Dieppe porte depuis 2009 un projet visant à promouvoir dans l'espace public des oeuvres sculpturales monumentales afin de rendre cet art accessible à tous et de promouvoir la création contemporaine.

Pour la phase III de ce projet, deux sculptures de l'artiste Geoff Troll seront installées en Centre Ville pour 18 mois, à partir de juillet 2012.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe est sensible au développement culturel local, vecteur d'attractivité du territoire.

Après avoir pris connaissance du projet "Sculpture en Ville", elle a souhaité y apporter un soutien financier.

Ce soutien d'un montant de 2 000,00 € permettra de financer les interventions de l'artiste Geoff Troll auprès du public.

Considérant que :

- le mécénat financier s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

- la loi a modifié l'article 238 bis du Code Général des Impôts avec des nouvelles mesures visant une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du versement, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectué par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés,

- l'Etat, ses établissements publics, et les collectivités territoriales peuvent bénéficier du mécénat et sont habilités à recevoir des dons des entreprises et des personnes et à fournir un reçu de don aux oeuvres à présenter aux services fiscaux, afin de bénéficier de la déduction prévue par la loi,

- la loi n° 2003-709 autorise une contrepartie de la part du bénéficiaire du don sous réserve que cette contrepartie soit "disproportionnée" par rapport à la valeur du don versé et dans la limite de 25 %.

Une convention a été établie entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et la Ville de Dieppe afin de définir les modalités de ce mécénat.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat actant l'aide financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe pour le projet "Sculpture en Ville".

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Convention de mécénat entre la Ville de Dieppe et le CIC Nord Ouest
Projet de restauration d'ivoires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le CIC Nord Ouest est particulièrement sensible à l'étendue et à la qualité des collections proposées au Château-Musée de Dieppe ainsi qu'au bâtiment classé "Monument Historique" qui les abrite.

A ce titre, il souhaite aider la Ville de Dieppe, dès l'année 2012, à porter des projets structurants pour ce lieu.

La Ville de Dieppe engage dès 2012 une campagne de restauration et programme du 16 juin au 30 septembre 2012 une exposition avec la participation exceptionnelle du Musée des arts asiatiques Guimet, Paris.

Le CIC Nord Ouest a montré son intérêt pour ces projets et donc pour la restauration de pièces d'ivoire des collections du Château-Musée et du Musée Guimet. Par conséquent, il souhaite aider financièrement la Ville de Dieppe à hauteur de 4 026,60 € nets, cette somme correspondant à la totalité des frais de restauration de ces objets en ivoire.

Considérant que :

- le mécénat financier s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,
- la loi a modifié l'article 238 bis du Code Général des Impôts avec des nouvelles mesures visant une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du versement, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectué par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés,
- l'Etat, ses établissements publics, et les collectivités territoriales peuvent bénéficier du mécénat et sont habilités à recevoir des dons des entreprises et des personnes et à fournir un reçu de don aux oeuvres à présenter aux services fiscaux, afin de bénéficier de la déduction prévue par la loi,
- la loi n° 2003-709 autorise une contrepartie de la part du bénéficiaire du don sous réserve que cette contrepartie soit "disproportionnée" par rapport à la valeur du don versé et dans la limite de 25 %.

Une convention a été établie entre le CIC Nord Ouest et la Ville de Dieppe afin de définir les modalités de ce mécénat.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 25 juin 2012,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat actant l'aide financière du CIC Nord Ouest pour le projet de restauration d'ivoires.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

Demande de subventions à la DRAC pour la réorganisation de la bibliothèque-ludothèque et la conservation des fonds patrimoniaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que suite au projet de service du Réseau des Bibliothèques-Ludothèques, la Médiathèque Jean Renoir a fait l'objet d'une réorganisation de son lieu d'accueil en juin 2011.

En octobre 2012, la bibliothèque-ludothèque le Drakkar va également redéfinir son aménagement spatial pour offrir de meilleurs services au public : cyberspace agrandi, atelier de jeux numériques, espaces agrandis pour la lecture, réorganisation des collections documentaires par pôles thématiques.

La bibliothèque Prévert et la bibliothèque-ludothèque Claudel seront dotées de postes informatiques pour enrichir les ressources documentaires.

Les réaménagements des structures de lecture publique de la Ville et la poursuite de l'équipement en matériel de conservation des fonds patrimoniaux peuvent être subventionnés par la DRAC de Haute Normandie, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement.

Le coût prévisionnel est le suivant :

- Mobilier5 293,00 € HT
- Ordinateurs et tablettes.....2 927,00 € HT
- Matériel de conservation pour les fonds patrimoniaux....4 624,00 € HT

Considérant l'avis de la commission n° 5 réunie le 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5137,00 € auprès de la D.R.A.C pour la réorganisation des bibliothèques-ludothèques et la conservation des fonds patrimoniaux.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et
l'Association des Amys du Vieux Dieppe, Amis du Musée et Amis de la
Bibliothèque (Fonds Ancien et Local) de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 31*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance du 30 mars 1995, le Conseil Municipal approuvait la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'Association des Amys du Vieux Dieppe, Amis du Musée et Amis de la Bibliothèque (Fonds Ancien et Local) de Dieppe.

Cette convention n° 95.78 du 25 avril 1995 permettait de définir les modalités de fonctionnement entre la Ville et l'association : missions et interventions de l'association, dispositions financières...

Elle a fait l'objet d'un avenant n° 9 portant sur la modification des dispositions financières (article 6 – délibération n° 52 du 02/04/10) et a été complétée chaque année, jusqu'en 2011, par un avenant précisant la subvention attribuée annuellement par la Ville de Dieppe à l'association.

Afin de prendre en compte l'évolution des activités de l'association et les conditions dans lequel s'inscrit le partenariat avec la Ville de Dieppe, il est proposé d'actualiser la convention de partenariat existante en introduisant notamment les relations avec le Fonds Ancien et Local de Dieppe. Celui-ci peut en effet être valorisé par les Amys du Vieux Dieppe, eu égard aux missions de l'association de défense de la connaissance et mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de Dieppe, comme en témoigne la dénomination même de l'Association.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'Association des Amys du Vieux Dieppe, Amis du Musée et Amis de la Bibliothèque (Fonds Ancien et Local) de Dieppe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **8 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Dispositif « Pass culture 76 collégiens » - Renouvellement de la convention
d'affiliation Ville de Dieppe / Société Edenred France SAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 19 octobre 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville de Dieppe au dispositif « Pass Culture 76 Collégiens » mis en place par le Département de Seine-Maritime en septembre 2006 à destination des jeunes collégiens domiciliés et/ou scolarisés dans le Département ainsi que la convention d'affiliation avec la société Accor Services France devenue Edenred France SAS en 2010, prestataire du Département.

Donner aux jeunes les moyens d'avoir un accès facilité aux arts et à la culture est l'objectif visé par ce dispositif que le Département renouvelle pour 2012/2013.

Le « Pass Culture 76 Collégiens » se compose d'un carnet de 6 titres pouvant être utilisés sur 4 volets : un volet enseignement artistique, un volet manifestations culturelles, un volet lecture et un volet cinéma.

Par ailleurs, depuis 2010, les prestataires s'engagent à proposer un billet à tarif préférentiel – au titre de leur politique tarifaire – en échange d'un bon « accompagnateur » présenté par un adulte et découpé dans le chéquier collégien.

Considérant :

- les activités artistiques concernées par ce dispositif,
- la nécessité de souscrire à nouveau une affiliation auprès de la société Edenred France SAS (prestataire du Département de Seine-Maritime) pour pouvoir accepter les titres « Pass Culture 76 Collégiens 2012/2013 » et obtenir leur remboursement,
- les dispositions de la convention d'affiliation ci-annexée,
- l'avis formulé par la commission n° 5 en date du 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler l'adhésion de la Ville de Dieppe à ce dispositif,
- d'appliquer le tarif « action promotionnelle » en vigueur pour le bon « accompagnateur »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Edenred France SAS la nouvelle convention d'affiliation définissant les engagements respectifs de chaque partie ainsi que les modalités de remboursement des chèques « Pass Culture 76 Collégiens 2012/2013 ».

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Restaurant scolaire, accueils périscolaires et accueils de loisirs
Nouveaux règlements intérieurs**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que les règlements intérieurs liés aux activités périscolaires et extra scolaires sont révisés en tant que de besoin en fonction de l'évolution du fonctionnement du service.

Cette année, après avoir travaillé sur l'informatisation des régies dont la dernière, celle des accueils de loisirs, doit être opérationnelle en septembre prochain, le service a oeuvré à la mise en place d'une facture unique. En effet, les familles étaient demandeuses de ce système afin de faciliter leurs démarches de règlements et bénéficier par là même de la possibilité d'utiliser le prélèvement bancaire.

Parallèlement, les directeurs d'écoles, nommés régisseurs suppléants, ont été sollicités pour l'encaissement de la participation des familles relative aux accueils périscolaires, ce qu'ils réalisent depuis le mois de janvier 2012.

La facturation unique permettra une centralisation de la distribution des factures et de l'encaissement des produits et évitera aux familles de procéder à divers paiements en des lieux différents.

Le service a également profité de cette mise à jour pour actualiser les règlements intérieurs des accueils périscolaires qui couvrent dorénavant l'ensemble des groupes scolaires et dont les pratiques vont désormais être harmonisées quant à l'offre de service, notamment par la distribution d'un goûter qui n'existait pas jusqu'à lors dans les écoles élémentaires. Celui des accueils de loisirs a été revu également dans le domaine de la facturation et de l'encaissement pour prendre en compte les évolutions intervenues dans ces domaines.

Les règlements intérieurs sont désormais pourvus d'un coupon réponse à l'intention des familles attestant de leur connaissance de ce document et de leur engagement à le respecter.

Vu :

- la délibération n° 6 du 29 juin 2006 portant sur la restauration scolaire – « modification du règlement intérieur »

- la délibération n° 47 du 03 juillet 2008 approuvant le règlement intérieur « des accueils de loisirs »

- la délibération n° 50 du 03 juillet 2008 relative au règlement intérieur « des accueils périscolaires en écoles élémentaires »

Considérant l'avis de la commission n° 4 en date du 26 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les nouveaux projets de règlements intérieurs pour chaque activité.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

Aide exceptionnelle au profit du Club Nautique Dieppois d'Aviron

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que suite à une saison remarquable couronnée de succès, en particulier sa victoire à Lucerne en deux de pointe sans barreur, Dorian Mortelette, sociétaire du Pôle France de Nancy licencié à Dieppe, se qualifie pour les Jeux Olympiques de Londres où il représentera dignement les couleurs de la Ville de Dieppe.

Pour marquer l'intérêt de la Ville de Dieppe à ses sportifs de haut niveau et afin de permettre au Club Nautique d'Aviron d'honorer dans les meilleures conditions la qualification aux Jeux Olympiques de Londres 2012 de son athlète Dorian Mortelette, il est proposé d'octroyer une aide exceptionnelle de 2000 € au club.

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 5 réunies respectivement les 04 juillet et 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Club qui fixe les obligations des deux parties, en particulier en matière de communication et de retombées médiatiques pour la Ville.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Spectacle « Les chemins de la liberté »
Fixation du tarif de vente des billets**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 31*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian CUVILLIEZ, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du raid Anglo-Canadien du 19 août 1942, la Ville de Dieppe accueillera un grand spectacle intitulé « les Chemins de la Liberté » de Jean Goujon, œuvre artistique et historique sur la 2nd guerre mondiale et le débarquement. La représentation sera donnée au Casino de Dieppe le dimanche 19 août 2012 à 18 heures.

L'accueil de ce spectacle est facturé 4200 € TTC par la Société New Holding CDL. De plus, la Ville de Dieppe aura à sa charge les frais de SACEM ainsi que les frais liés à l'accueil du spectacle (les repas pour 12 personnes, la location du vidéo- projecteur, la réalisation des carnets de billets, etc...).

Le Casino a donné son accord de principe sur la mise à disposition de la salle de spectacle.

La dépense relative à l'accueil de ce concert pourrait être couverte par le prix de vente des billets, soit 500 places et 99 invitations.

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 5 réunies respectivement les 4 juillet et 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le prix des billets à 12 €.
- d'arrêter les lieux de vente des billets, à savoir :
 - Mairie de Dieppe
 - Mairie annexe de Neuville lès Dieppe
 - Mémorial du 19 août 1942
 - Casino

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

- 31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche

- 8 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Théâtre – Mémorial du 19 août 1942 – Gratuité du droit d'entrée

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian CUVILLIEZ, Adjoint au Maire, expose que par délibération n° 23 du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a adopté les tarifs pour l'entrée au Théâtre/Mémorial du 19 août 1942 durant la saison 2012 : tarif plein 2,80 € et 2,30 € pour le tarif réduit

Dans le cadre du programme événementiel du 70^{ème} anniversaire de l'Opération Jubilé, il est souhaité garantir l'accès gratuit à différentes manifestations et lieux d'expositions en lien avec le Raid du 19 août 1942.

C'est ainsi notamment qu'une exposition intitulée « Dieppe, ce jour-là » et dont l'entrée sera libre et gratuite, sera présentée par l'association « Je me souviens » au sein de l'école Desceliers du 11 au 26 août prochain.

Considérant :

- la volonté municipale de permettre l'accès pour tous à l'ensemble des expositions,
- l'avis des commissions municipales n° 1 et n° 5 réunies respectivement les 04 juillet et 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de la gratuité d'accès au Théâtre municipal / Mémorial du 19 août 1942 sis place Camille Saint-Saëns durant la période du 11 au 26 août 2012.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Contrat Local de Santé – Lettre de cadrage

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose qu'afin de répondre aux enjeux de santé du territoire de la Ville de Dieppe, identifiés comme une priorité régionale, la Municipalité souhaite élaborer avec l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie un Contrat Local de Santé (CLS). La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) prévoit la possible mise en œuvre de CLS conclus entre l'ARS et les collectivités locales.

Le CLS a pour finalité l'amélioration de l'état de santé de la population et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Le CLS est un outil permettant une déclinaison territoriale de la politique régionale de santé.

Il s'inscrit dans le Projet Régional de Santé (PRS) et associe tous les acteurs locaux concernés (de la politique de la ville, de l'Education, de la cohésion sociale, ...). Basé sur un diagnostic santé local, global et partagé, il doit proposer un plan d'action partenarial. A travers le CLS, les différentes parties prenantes s'engagent sur des actions à mettre en œuvre, des moyens à mettre à disposition, un suivi et une évaluation des résultats.

Suite au diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé en mars 2012, six axes stratégiques sont retenus sur les six thèmes suivants :

- addictions,
- cancer,
- souffrance psychique,
- péri-natalité et petite enfance,
- vieillissement,
- santé environnementale.

L'accompagnement et l'accès aux soins, l'offre de soins ambulatoires, l'articulation entre les différents acteurs sociaux et sanitaires seront abordés dans chaque axe tout comme les personnes en situation de précarité et les personnes vivant dans les quartiers politiques de la ville seront considérées comme prioritaires dans les actions proposées.

Six axes stratégiques sont définis :

- promouvoir un comportement favorable à la santé,
- prévenir et prendre en charge les pratiques addictives,
- promouvoir des environnements favorables à la santé,
- accompagner le vieillissement,
- prévention et prise en charge du risque suicidaire et de la souffrance psychosociale,
- renforcer la coordination des actions santé dans les quartiers politiques de la ville.

Au moment d'entrer dans l'élaboration du programme d'actions, il est proposé la signature d'une lettre de cadrage. Elle a pour objet d'engager la Ville de Dieppe et l'ARS dans la démarche de préparation du CLS. Ce premier acte vise à décrire la démarche « projet » à mettre en place tout au long de la phase d'élaboration et de mise en œuvre du contrat. Les actions proposées par les groupes de travail devront être validées par le comité de pilotage en novembre prochain. La signature du CLS sera ensuite soumise l'approbation du Conseil Municipal.

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 26 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre de cadrage.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Rapport d'activité 2011 – DSP relative à l'exploitation et à la gestion
du stationnement payant – Société Vinci Park**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la société VINCI PARK GESTION est titulaire d'une convention de gestion globalisée du stationnement en date du 26 mars 1990. Conformément à ses obligations, elle a communiqué à la Ville de Dieppe le rapport d'activité et le rapport financier au titre de l'année 2011.

La convention couvre l'intégralité du stationnement payant en surface et le stationnement en ouvrage dans les parkings de la Barre et Saint-Jacques. Elle n'inclut donc pas le parc de stationnement de la Plage administré par un Conseil d'Exploitation constitué d'élus de la Ville et de personnes extérieures statutairement désignées.

1- Vie juridique du contrat

L'année 2011 a été marquée par une évolution juridique constatée dans l'avenant n° 16 en date du 21 décembre 2011, autorisé par une délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2011.

Cette modification autorise la prolongation du contrat d'une durée d'un an, pour un motif d'intérêt général, telle que prévue à l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2- Bilan du stationnement en ouvrage

Le stationnement en ouvrage concerne le parking de la Barre et le parking Saint-Jacques.

2.1. Parking de la Barre

Usagers : abonnés, amodiataires et clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : ouverture au public du lundi au samedi de 7h à 20h, et mode automatique.

Accès : par carte de parking ou ticket horaire, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 272 emplacements publics répartis en trois niveaux (entresol de 85 places, rez-de-chaussée de 66 places et 1er sous-sol de 121 places).

Différents travaux d'entretien et de sécurité ont été réalisés dans ce parking en 2011, dont le remplacement de la porte automatique de sortie des véhicules.

L'opération 3 mois à mi-tarif réservée aux nouveaux abonnés a été reconduite en 2011.

Tarifs 2011 :

| Formule Abonnement | Abonnement permanent | Abonnement jour | Abonnement soir et week-end |
|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|--|
| Abonnement mensuel | 52,00 € | 43,00 € | 26,00 € |
| Abonnement trimestriel | 143,00 € | 120,00 € | 78,00 € |
| Abonnement semestriel | 275,00 € | 235,00 € | 156,00 € |
| Prélèvement mensuel | 46,00 € | 40,00 € | 26,00 € |

Abonnement permanent : 24h/24, 7j/7

Abonnement jour : du lundi au samedi de 7h à 20h (sauf dimanches et jours fériés)

Abonnement soir et week-end : 18h à 9h en semaine et permanent le week-end

Prélèvement mensuel : sur engagement de 12 mois.

| Stationnement horaire | Tarif |
|------------------------------|--------------|
| 0 h 30 | 0,30 € |
| 1 h | 0,60 € |
| 2 h | 1,20 € |
| 3 h | 1,50 € |
| 4 h | 1,80 € |
| 5 h | 2,20 € |
| 6 h | 2,60 € |
| 6 – 12 h | 3,00 € |
| 12 – 24 h | 4,00 € |
| Ticket perdu | 4,00 € |
| Forfait 1 semaine | 15,00 € |

Les tarifs horaires et les abonnements sont stables par rapport à 2010.

Fréquentation 2011 :

- 41 682 passages horaires, contre 46 382 en 2010 (- 10%) ;
- 3 543 mois d'abonnements au 31 décembre 2011, contre 3 222 en 2010 (+ 10%)
- la diminution de la fréquentation horaire est liée à l'augmentation du nombre d'abonnements

Recettes :

| Nature | Année 2011 | Année 2010 | Écart |
|----------------------|--------------|--------------|---------|
| Recettes abonnements | 148 056,00 € | 133 543,00 € | 10,9% |
| Recettes horaires | 57 740,00 € | 61 135,00 € | -5,60% |
| Recettes diverses | 360,00 € | 7 277,00 € | -95,10% |
| TOTAL | 206 156,00 € | 201 955,00 € | 2,10% |

2.2. Parking Saint-Jacques

Usagers : abonnés exclusivement.

Mode de fonctionnement : automatique.

Accès : par carte de parking, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 98 emplacements publics + 2 emplacements réservés.

Différents travaux d'entretien et de sécurité ont été réalisés dans ce parking en 2011.

Tarifs 2011 :

| Formule Abonnement | Tarif |
|------------------------|----------|
| Abonnement mensuel | 43,00 € |
| Abonnement trimestriel | 130,00 € |
| Abonnement semestriel | 255,00 € |

Les tarifs sont stables par rapport à 2010.

Fréquentation 2011 : 1 151 mois d'abonnements ont été commercialisés au 31 décembre 2011, contre 1 143 en 2010 (+ 0,7%).

Recettes :

| Nature | Année 2011 | Année 2010 | Écart |
|----------------------|-------------|-------------|--------|
| Recettes abonnements | 47 990,00 € | 48 115,00 € | -0,30% |
| Recettes diverses | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% |
| TOTAL | 47 990,00 € | 48 115,00 € | -0,30% |

La fréquentation et les recettes sont stables par rapport à 2010.

En complément de ces recettes d'exploitation, le délégataire a perçu des charges diverses, notamment d'amodiation, pour un montant de 6 920,32 €.

2.3. Prestations et services offerts

Les parkings offrent certaines prestations : prêt de cabas ou chariot, prêt de vélo, prêt de parapluie, ambiance musicale, kit de dépannage, paiement par carte bancaire, badge Libert'T ou carte GR, actions de communication

3- Bilan du stationnement en surface

Le stationnement en surface concerne les parcs de stationnement des camping-cars, le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville et le stationnement payant sur voirie divisé en zone verte et zone orange.

Le contrôle est effectué par 6 agents de surveillance à temps complet au 31 décembre 2011 rattachés au service de la Police Municipale.

3.1. Parc de stationnement des camping-cars (quai de la Marne)

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant 7j/7, 24h/24. Durées 24 h ou 48 h maxi.

Païement : horodateur équipés MONEO.

Capacité : 52 emplacements.

Tarifs 2011 :

| Stationnement camping-cars | Tarif |
|-----------------------------------|--------------|
| 24 h | 7,00 € |
| 48 h | 14,00 € |

Les tarifs sont stables par rapport à 2010.

Fréquentation 2011 : 10 886 tickets ont été émis contre 8 517 en 2010, soit une hausse de 27,90%.

Recettes :

| Nature | Année 2011 | Année 2010 | Écart |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Recettes horaires | 64 541,50 € | 60 440,00 € | 6,80% |

3.2. Parc de stationnement des camping-cars (front de mer)

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant 7j/7, 24h/24. Durées 24 h ou 48 h maxi.

Païement : horodateur équipés MONEO.

Capacité : 40 emplacements.

Tarifs 2011 :

| Stationnement camping-cars | Tarif |
|-----------------------------------|--------------|
| 24 h | 7,00 € |
| 48 h | 14,00 € |

Les tarifs sont stables par rapport à 2010.

Fréquentation 2011 : 5 108 tickets ont été émis en 2011 contre 2 074 en 2010, soit une hausse de 146,30% (le parking a été mis en service en cours d'année 2010).

Recettes :

| Nature | Année 2011 | Année 2010 | Écart |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Recettes horaires | 35 909,00 € | 14 637,00 € | 145,30% |

Vinci Park a installé en 2011 un panneau d'information sur l'aire d'accueil.

Pour les deux aires de camping-cars, le délégataire a collecté et reversé une taxe de séjour s'élevant à 5 509,60 €.

3.2. Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 19 h, tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

Paiement : caisse automatique.

Capacité : 111 emplacements.

Tarifs 2011 :

| Stationnement parking Hôtel de Ville | Tarif |
|---|--------------|
| 0 h 15 | gratuit |
| 0 h 30 | 0,40 € |
| 1 h | 0,80 € |
| 1 h 30 | 1,20 € |
| 2 h | 1,60 € |
| 3 h | 2,00 € |
| 5 h | 3,00 € |
| 7 h | 4,00 € |
| 9 h | 5,00 € |

Les tarifs sont stables par rapport à 2010.

Fréquentation 2011 : 143 918 tickets payants ont été émis contre 150 494 en 2010, soit une diminution de 4,4 %.

Distribution de tickets gratuits de sortie : 7 381

Cartes magnétiques : 139 au 31 décembre 2011

Recettes :

| Nature | Année 2011 | Année 2010 | Écart |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Recettes horaires | 136 210,60 € | 141 710,30 € | -3,90% |

3.3. Stationnement payant sur voirie

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 19 h, tous les jours sauf dimanches et jours fériés. En zone orange, le stationnement est limité à 2 h 30.

Paiement : 62 horodateurs équipés MONEO.

Capacité : 945 emplacements, répartis en 362 zone orange et 583 zone verte.

Tarifs 2011

| Stationnement horaire zone verte | Tarif |
|---|--------------|
| 0 h 30 | 0,40 € |
| 0 h 45 | 0,60 € |
| 1 h | 0,80 € |
| 1 h 15 | 1,00 € |
| 1 h 30 | 1,20 € |
| 1 h 45 | 1,40 € |
| 2 h | 1,60 € |
| 5 h | 1,80 € |
| 9 h | 2,00 € |

| Stationnement horaire zone orange | Tarif |
|--|--------------|
| 0 h 30 | 0,40 € |
| 0 h 45 | 0,60 € |
| 1 h | 0,80 € |
| 1 h 15 | 1,00 € |
| 1 h 30 | 1,20 € |
| 1 h 45 | 1,40 € |
| 2 h | 1,60 € |
| 2 h 15 | 1,80 € |
| 2 h 30 | 2,00 € |

Les tarifs sont stables par rapport à 2010.

Recettes :

| Nature | Année 2011 | Année 2010 | Écart |
|----------------------|--------------|--------------|-------|
| Recettes zone orange | 338 646,40 € | 314 818,00 € | 7,60% |
| Recettes zone verte | 428 329,15 € | 392 616,00 € | 9,10% |
| TOTAL | 766 975,55 € | 707 434,00 € | 8,40% |

Les recettes incluent 5 286,53 € de paiements par monéo (0,7% des recettes collectées).

L'augmentation des recettes provient principalement de la hausse du timbre amende, passé de 11 à 17 €, et du renforcement de l'équipe de surveillance.

Les principales évolutions opérées en 2011 sont les suivantes :

- rue Sainte-Catherine : création de 3 places
- Place Nationale : suppression de 4 places
- Place Saint-Jacques : suppression d'1 place
- boulevard du Maréchal Joffre : création d'1 place
- rue Thomas Bouchard : création d'1 place
- rue de l'Épée : création de 3 places
- rue de la Morinière : création d'1 place
- rue du Coeur Couronné : suppression d'1 place
- rue d'Ecosse : création de 2 places
- quai Duquesne : création d'1 place et de 2 places livraison

Vinci Park a remplacé un horodateur suite à un accident de la circulation et a procédé à une campagne de marquage individuel des emplacements payants.

3.4. Autres précisions

En 2011, les agents de surveillance ont procédé à la verbalisation de 15 972 infractions contre 10 938 en 2010, soit une hausse de 46 %.

4. Bilan financier 2011

4.1. Recettes 2011

Le total des recettes 2011 se décompose comme suit :

- - recettes de voirie : 998 127,05 €
- - recettes des parcs : 261 066,32 €
- - soit un total de 1 259 193,37 €

4.2. Charges 2011

Les charges sont réparties entre la Ville et l'exploitant :

Charges Ville :

- salaires et frais de personnel : 231 109,13 €

- provisions pour travaux : 38 200,25 €
- taxe de séjour : 5 509,60 €
- soit un total de 274 818,98 €

Charges exploitant :

- forfait de gestion : 611 179,35 €
- amortissements : 34 902,35 €
- soit un total de 646 081,71 €

Le total des charges s'élève à 920 900,69 €.

4.3. Résultat 2011

Pour 2011, le résultat s'élève à 1 259 193,37 € -920 900,69 €, soit 338 292,68 € d'excédent.

Conformément à la convention, cet excédent est réparti suivant le pourcentage suivant :

- part Ville : 253 651,56 €
- part exploitant : 84 641,12 €

Considérant :

- la présentation du rapport d'activité 2011 intervenue en commission n° 3 réunie le 25 juin 2012,
- son examen lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 juin dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2011 relatif à la délégation de service public portant sur l'exploitation et la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface – Société Vinci Park

☛ Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2011 relatif à la délégation de service public portant sur l'exploitation et la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface – Société Vinci Park

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Parc de stationnement de la plage – Demande de gratuité
« Dieppe Rétro 2012 » du 31 août 2012 au 02 septembre 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que l'association Dieppe Rétro organisera les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2012 une manifestation de véhicules anciens de collection à Dieppe.

Afin de permettre le stationnement de ces véhicules, elle souhaite bénéficier à titre gracieux de 30 places de stationnement à compter du vendredi 31 août 19 h jusqu'au dimanche 2 septembre 9 h, dans le sous-sol du parking de la plage.

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation du parc de stationnement de la Plage en date du 15 juin 2012 ;

Vu l'avis de la Commission n° 3 en date du 25 juin 2012 ;

Considérant l'intérêt local et le caractère exceptionnel de cette manifestation;

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité du stationnement dans les limites citées ci-avant. La valorisation de cet apport figurera dans le bilan de la manifestation.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Gendarmerie du Val Druel
Lancement d'un bail emphytéotique administratif

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'une parcelle d'une superficie d'environ 9139 m², cadastrée section BW n° 5, sise 2 rue de l'Escarpe, le Val Druel sur laquelle sont édifiés les locaux de la gendarmerie, des locaux techniques, un grand garage, 27 logements ainsi que 27 garages ou emplacements de parking en sous-sol.

Ces locaux ont été mis en location par acte administratif du 12 juin 1991, rétroactivement à la date du 1er mars 1990, au profit du Ministère de la Défense. Le bail a été renouvelé le 1er mars 2008 pour une durée de 9 ans.

La Ville propose aujourd'hui de passer un bail emphytéotique administratif (BEA) pour la réalisation d'une opération d'intérêt général entrant dans les compétences de la collectivité, à savoir la remise en état des biens mis à disposition de la gendarmerie du Val Druel.

Ce bail aura une durée comprise entre 18 et 99 ans au plus et sera établi par acte notarié. Il sera soumis préalablement à l'avis du service France Domaine afin de déterminer le montant du loyer en fonction de la valeur des constructions ou aménagements réalisés par l'emphytéote. Cette procédure fera l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence. A la fin du BEA, les équipements reviendront à la Ville, sans qu'elle ait à verser une indemnité au preneur.

Il est donc proposé :

- d'élaborer un projet des travaux à réaliser,
- d'établir un cahier des charges
- de consulter le service France Domaine
- de lancer la publicité
- d'auditionner les emphytéotes potentiels et désigner le lauréat
- de négocier avec l'emphytéote (détermination de la durée du contrat, aménagements à réaliser, fixation du loyer et des charges, leur indexation et modalités de révision, fixation des clauses du contrat)
- de mettre au point le bail emphytéotique administratif
- puis de délibérer avant signature du bail.

Vu :

- la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation introduisant les baux emphytéotiques administratifs
- le décret n° 2011-2065 du 30 décembre 2011 relatif aux règles de passation des baux emphytéotiques administratifs
- les articles L.1311-2 et suivants et R.1311-1 et 2 du code général des collectivités territoriales
- les articles L.2122-20, R.1211-9, R.2142-3 et R.4111-7 du code général de la propriété des personnes publiques
- le Code des marchés publics

Considérant :

- que le bien immobilier sis à Dieppe, 2 rue de l'Escarpe, Le Val Druel est propriété de la Ville de Dieppe,
- que ce bien nécessite de gros travaux de mise en conformité, à la charge du propriétaire,
- que la Ville souhaite faire appel à un tiers pour supporter la remise en état, le maintien et la gestion des équipements, par une mise à disposition moyennant le versement d'un loyer
- l'avis de la commission municipale n° 6 réunie le 26 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de la procédure de bail emphytéotique administratif sur le bien sis 2 rue de l'Escarpe, Le Val Druel à Dieppe, cadastré section BW n° 5, pour une superficie d'environ 9139 m²,

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Désaffectation d'un logement de fonction – Ecole Desceliers
3^{ème} étage – 7 boulevard de Verdun**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 7 boulevard de Verdun à Dieppe, cadastré section AH n° 13. Ce bien est composé des locaux scolaires de l'école Desceliers ainsi que de quatre logements et des services municipaux.

Un logement de type IV, situé au 3^{ème} étage dans l'aile Nord-Est de ce bâtiment qui était occupé par un enseignant a été libéré le 31 août 2011.

Suite à cette libération, ce logement a été mis à disposition, par convention précaire et révocable, à l'association « Dieppe Scène Nationale ».

Vu :

- le CG3P, articles L.2141-1 et suivants.
- la circulaire interministérielle du 25 août 1995 portant sur la désaffectation des locaux des écoles,

Considérant :

- que la Ville souhaite louer ce logement à des personnes de différents statuts : personnel communal en activité ou retraité, particuliers, associations.
- que cette mixité pose aujourd'hui problème notamment au regard du classement de l'école par la Commission de sécurité qui, en l'absence de désaffectation, rend le Directeur responsable de l'ensemble des locaux scolaires.
- l'avis de la commission n° 6 en date du 26 juin 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis de Monsieur le Préfet sur ce projet de désaffectation.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Modalités de la concertation – majoration des droits à construire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012, relative à la majoration des droits à construire, publiée au Journal Officiel le 21 mars 2012, permet de majorer les droits à construire de 30 % pendant 3 ans.

La Ville dispose d'un délai de 9 mois à compter de la promulgation de la loi, soit avant le 20 décembre 2012, pour décider de l'application ou non de cette loi et dans tous les cas, d'un délai de 6 mois, soit le 20 septembre 2012 au plus tard, pour présenter une note d'information qui doit être mise à disposition du public.

Les dispositions de la loi prévoient une entrée en vigueur différée pour l'application de la majoration : elle entre en vigueur 8 jours après la présentation de la synthèse de la consultation du public devant le Conseil Municipal et au plus tard 9 mois après la publication de la loi, sauf en cas de délibération contraire.

Dans le cadre de la mise à disposition du public de la note d'information, les observations sont recueillies pendant un délai d'un mois. A l'issue de la consultation, le Maire doit présenter la synthèse des observations du public au Conseil Municipal.

La mise à disposition du public de la note d'information doit faire l'objet de diverses modalités qui précisent le lieu et/ou la manière selon laquelle le public peut prendre connaissance de la note d'information ; la forme de la mise à disposition, soit une mise en ligne du dossier de consultation, une insertion dans la presse, dans le journal municipal, ou l'utilisation de panneaux d'affichage ; les modalités selon lesquelles les observations du public sont recueillies et conservées.

Cette délibération qui fixe les modalités de mise à disposition et de participation du public doit être portée à la connaissance du public au moins huit jours avant la procédure de mise à disposition de la note d'information et de participation du public. La Ville peut utiliser tout moyen de communication pour assurer la publicité de cette délibération, sous réserve de veiller à ce que l'intégralité de la population sera correctement informée.

Il est ainsi proposé les modalités suivantes :

- la note d'information sera consultable dans le hall de l'Hôtel de Ville, dans les mairies annexes ainsi qu'à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire, école Desceliers. Elle sera accompagnée d'un registre dans lequel le public pourra formuler ses observations.
- la mise à disposition de la note fera l'objet de publicité dans le Journal de Bord ainsi que dans les 2 journaux locaux.
- un affichage de ces modalités sera réalisé à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes.

Vu :

- la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- le Code de l'Urbanisme et notamment le nouvel article L.123-1-11-1,

Considérant :

- qu'il est nécessaire de mettre à disposition du public une note d'information relative aux conséquences de la loi sur la majoration des droits à construire,
- qu'il convient de fixer les modalités selon lesquelles la consultation du public devra avoir lieu,
- l'avis de la commission n° 6 du 26 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de concertation proposées.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Agenda 21 – adoption du socle

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 39

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Jacques BOUDIER, Conseiller Municipal Délégué, expose que déclinaison concrète de l'Agenda 21 issu de la conférence de Rio de 1992, l'Agenda 21 local offre un cadre de travail aux collectivités locales, groupements publics et à leurs habitants pour mettre en œuvre les concepts du développement durable à l'échelle d'un territoire.

Le terme « Agenda » est à comprendre au sens anglo-saxon du terme, à savoir « programme d'actions ». L'Agenda 21 local doit prendre en compte les prescriptions nationales (énergie – environnement – social et économie – culture – cadre de vie) tout en répondant aux spécificités et besoins locaux.

Pour rappel, la Ville de Dieppe s'est engagée à mettre en place un Agenda 21 local par la délibération n° 39 du Conseil Municipal du 8 avril 2009. De 2009 à 2011, un diagnostic territorial a été entrepris par les Services Techniques Municipaux et un bilan carbone « Patrimoine et Services » a été réalisé. Le socle de l'Agenda 21 a été présenté au Bureau Municipal le 10 mai 2012 avant un passage devant les Collèges ville et habitants les 29 mai et 18 juin 2012.

L'Agenda 21 local Ville de Dieppe se décompose en 4 axes, 18 défis et 71 actions. Chaque défi est assorti d'un ou de plusieurs objectifs.

Les actions seront ensuite décomposées en fiches action, applications concrètes de l'Agenda 21 local, dès la rentrée 2012.

Les actions regroupent des thèmes très variés liés aux concepts du développement durable : économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Considérant l'avis de la commission n° 3 du 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le socle de l'Agenda 21 Ville de Dieppe tel que défini comme suit :

Axe 1 : La lutte contre le changement climatique – Dieppe, ville exemplaire

| Défis | Objectifs | Actions |
|--|--|--|
| 1.1 Dieppe, une Ville qui maîtrise ses consommations d'énergie | <i>Lutter contre l'appauvrissement des ressources et réduire ses dépenses par le biais d'une maîtrise de l'énergie</i> | 1.1.1 Établir un programme d'actions de rénovation des bâtiments les plus énergivores 1.1.2 Intégrer au sein des réflexions les futures normes passives et positives dans les constructions neuves 1.1.3 Poursuivre et développer la politique d'éclairage public économe en énergie |
| | <i>Inciter aux écogestes</i> | 1.1.4 Favoriser une meilleure utilisation et rationalisation des équipements coûteux en énergie et générant de la pollution |
| 1.2 Réduire les déchets Ville | <i>Réduire, réutiliser et valoriser les déchets</i> | 1.2.1 Mettre en place un tri sélectif au sein des services municipaux et maîtriser la consommation de papier |
| | | 1.2.2 Réduire les déchets liés à l'événementiel et aux animations extérieures |
| | | 1.2.3 Réutiliser les énergies: le recyclage des déchets |
| | <i>Adopter une politique d'achat éco-responsable</i> | 1.2.4 Favoriser l'achat de fournitures locales, équitables et durables 1.2.5 Sensibiliser les entreprises privées dans le cadre des passations de marchés publics |
| 1.3. Baisser les émissions de gaz à effet de serre | <i>Participer à baisser de 11% les émissions de gaz à effet de serre émis par les transports d'ici 2020</i> | 1.3.1 Favoriser et encourager les déplacements actifs internes |
| | | 1.3.2 Promouvoir les transports collectifs sur le territoire de la Ville (bus, train...) |
| | | 1.3.3 Favoriser les déplacements piétons en ville |
| | | 1.3.4 Poursuivre les aménagements cyclables |
| | | 1.3.5 Obtenir des labels de promotion des déplacements actifs |
| 1.4. Informer et sensibiliser tous les acteurs | <i>Promouvoir l'accès à l'information et aux formations</i> | 1.4.1 Présenter l'Agenda 21 |
| | | 1.4.2 Mettre en place le suivi de l'Agenda 21 |
| | | 1.4.3 Préparer un plan pluriannuel de formations internes |

Axe 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

| Défis | Objectifs | Actions |
|--|---|--|
| 2.1 Protéger les zones naturelles | <i>Le littoral Cauchois, une nature remarquable à préserver</i> | 2.1.1 Renforcer l'attractivité des Zones Natura 2000 |
| | | 2.1.2 Protéger la vulnérabilité des falaises |
| | <i>Préserver et valoriser les espaces naturels communs</i> | 2.1.3 Mettre en valeur les parcs et jardins de la Ville ayant un intérêt faunistique et/ou floristique |
| | | 2.1.4 Réintégrer la biodiversité au sein de l'espace urbain |
| 2.2 Protéger un bien commun précieux, l'eau | <i>Préserver la ressource en eau</i> | 2.2.1 Réduire la quantité d'utilisation en eau |
| | | 2.2.3 Diminuer les pollutions terrestres |
| | | 2.2.4 Substituer des produits d'entretien par des produits naturels |
| | <i>Valoriser la ressource en eau</i> | 2.2.5 Limiter les pollutions humaines de l'eau |
| | | 2.2.6 Améliorer la qualité des eaux |
| | | |
| 2.3 La préservation de la faune et de la flore | <i>Pérenniser les plantations</i> | 2.3.1 Planter des végétaux adaptés au milieu marin |
| | | 2.3.2 Favoriser l'éducation à la faune et à la flore endémique |
| | <i>Promouvoir la biodiversité locale au cœur de l'éducation</i> | 2.3.3 Redécouvrir les plantes endémiques |

Axe 3 : Cohésion sociale, économie durable et participation locale

| Défis | Objectifs | Actions |
|---|--|--|
| 3.1 Promouvoir une économie dieppoise environnementale durable | <i>Soutenir les actions environnementales locales</i> | 3.1.1 Inciter les Services et Commerces dieppois à adopter des comportements exemplaires en matière de développement durable |
| | | 3.1.2 Soutenir les entreprises éco responsables |
| | <i>Soutenir l'économie locale</i> | 3.1.3 Promouvoir une pêche locale et durable |
| | | 3.1.4 Favoriser les démarches de développement durable au sein de l'industrie locale |
| | | 3.1.5 Participer au développement de la liaison transmanche et du port de commerce |
| 3.2 Renforcer la cohésion sociale par le biais du développement durable | <i>Encourager la solidarité entre tous les dieppois</i> | 3.2.1 Développer l'accompagnement auprès des seniors |
| | | 3.2.2 Soutenir les associations locales favorisant le lien social |
| | | 3.2.3 Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles |
| | <i>Promouvoir la citoyenneté</i> | 3.2.4 Responsabiliser les comportements éco-responsables lors des animations et des événements extérieurs |
| | | 3.2.5 Éduquer à l'environnement et au développement durable |
| 3.3 Promouvoir l'ouverture internationale | <i>Promouvoir l'emplacement géographique de la ville : Dieppe, carrefour international</i> | 3.3.1 Développer la coopération transmanche |
| | | 3.3.2 Faciliter les échanges d'expérimentations et des savoirs |
| | | 3.3.3 S'intégrer dans une démarche de coopération décentralisée |
| 3.4 Placer la démocratie locale au cœur des actions | <i>Prendre en compte la démocratie locale en tant que principe de développement humain</i> | 3.4.1 Intégrer les habitants et les acteurs locaux au cœur de l'Agenda 21 |
| | | 3.4.2 Promouvoir la démocratie continue |
| 3.5 Favoriser les modes de production et les modes de consommation durables | <i>Anticiper les difficultés d'approvisionnement et soutenir le savoir faire normand</i> | 3.5.1 Valoriser les producteurs locaux |
| | | 3.5.2 Promouvoir les modes de consommation durables |
| | | 3.5.3 Développer l'information sur les filières courtes |

Axe 4 : Cadre de vie, l'épanouissement des dieppois au sein de la ville

| Défis | Objectifs | Actions |
|--|--|---|
| 4.1 Définir le sport comme un vecteur de bien-être | <i>Encourager la pratique sportive</i> | 4.1.1 Encourager et rendre accessible les activités physiques et sportives |
| | | 4.1.2 Offrir des espaces sportifs au cœur de la Ville |
| 4.2 Sensibiliser aux modes d'habitat durables | <i>Améliorer le confort et lutter contre la précarité énergétique</i> | 4.2.1 Soutenir l'effort collectif d'information sur la maîtrise de l'énergie |
| | | 4.2.2 Lutter contre les pollutions intérieures et les dangers environnementaux |
| | <i>Rendre indissociable la politique de la Ville et le développement durable</i> | 4.2.3 Aménager et développer durablement le territoire |
| | | 4.2.4 Favoriser la mixité sociale dans les quartiers |
| 4.3 Promouvoir une culture citoyenne et responsable | <i>Offrir un accès à la culture à tous</i> | 4.3.1 Amener l'art et la culture dans l'espace public |
| | | 4.3.2 Permettre aux habitants d'accéder librement à l'art et à la culture |
| | | 4.3.3 Développer l'interdépendance entre environnement, art et culture |
| 4.4 Placer la santé au cœur du Développement Durable | <i>Définir la santé comme un facteur de développement durable</i> | 4.4.1 Promouvoir un comportement favorable à la santé |
| | | 4.4.2 Prévenir les pratiques additives |
| | | 4.4.3 Promouvoir des environnements favorables à la santé |
| | | 4.4.4 Prévenir le risque suicidaire et la souffrance |
| | | 4.4.5 Renforcer la coordination des actions santé au sein des quartiers |
| 4.5 Améliorer le confort en Ville | <i>Agir pour le bien être urbain</i> | 4.5.1 Améliorer le confort acoustique des citoyens |
| | | 4.5.2 Favoriser le développement des promenades urbaines de façon pérenne |
| | | 4.5.3 Réduire les nuisances naturelles et les risques sanitaires |
| | | 4.5.4 Prendre en compte la mobilité réduite dans les aménagements urbains |
| | <i>Agir pour l'habitat</i> | 4.5.5 Encourager l'harmonisation du patrimoine bâti |
| | | 4.5.6 Prendre en compte l'attrait historique des quartiers en cas de réhabilitation |

| | | |
|---|--|---|
| 4.6 Sensibiliser au développement durable | <i>Sensibiliser la population dieppoise au développement durable</i> | 4.6.1 Placer la question du développement durable au cœur de toutes les actions de la Ville |
| | | 4.6.2 Communiquer autour du thème du développement durable |
| | <i>Promouvoir le développement durable au cœur de l'éducation</i> | 4.6.3 Mettre en place l'éducation à l'environnement |
| | | 4.6.4 Développer les projets pédagogiques liés au développement durable |

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Convention publique d'aménagement « Cœur Historique de Dieppe »
Compte rendu annuel à la collectivité – Année 2011**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe a été signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999 pour une durée de 10 ans prorogable. Cette convention a été prorogée par deux avenants, l'avenant n° 4 signé le 1er juin 2004 et l'avenant n° 7 signé le 22 juillet 2010 portant à 13 ans la durée totale de la Convention Publique d'Aménagement.

L'article 20.3 de cette convention prévoit que l'aménageur doit adresser pour approbation à la collectivité publique cocontractante un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Afin de mener à terme le travail engagé depuis 2000, une troisième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'est engagée en 2009. Une Convention prévoyant les engagements des partenaires a été signée en septembre 2009 pour une durée de 5 années entre la Ville de Dieppe, le Département de Seine-Maritime, Dieppe –Maritime au titre de sa délégation aux aides à la pierre et la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour pallier au fait que le bilan de la Convention Publique d'Aménagement ne permettait pas de prendre en charge les opérations de restructurations lourdes d'îlots, la ville de Dieppe, la SEMAD et l'EPF Normandie ont signé en septembre 2010, une convention tripartite spécifiquement adaptée aux OPAH-RU, permettant à l'EPF Normandie d'apporter son concours et ses compétences à l'opération. Il s'agit d'une convention de 10 ans à compter du 1er janvier 2010 permettant d'effectuer des portages de 3 ans maximum afin d'opérer le recyclage des immeubles.

Une enveloppe totale de 2 500 000 € a été prévue par l'EPF Normandie pour acquérir les immeubles. L'EPF Normandie peut également apporter un financement de 75% des études portant sur des secteurs à recomposer et participer financièrement au déficit d'aménagement de certaines opérations.

La ville de Dieppe a délégué à la SEMAD le montage et l'exécution des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) du Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), le droit de préemption renforcé, les acquisitions, le montage des opérations de restauration, la réalisation des travaux de confortement de curetage d'îlots, les relogements, les ventes des immeubles et des autorisations de travaux. Au 15 décembre 2011, 10 tranches de DUP de travaux et d'acquisitions ont été validées par arrêté préfectoral. Une onzième tranche de DUP sera instruite en 2012.

Le montant global des dépenses était à l'origine, en 1999, de 5 416 000 €, le montant global des recettes de 5 501 000 €. Le bilan de la concession d'aménagement était équilibré grâce à une participation de la Ville de Dieppe de 2 762 000 €.

I. BILAN DES OPERATIONS REALISEES EN 2011

| DEPENSES | BILAN ANNEE 2010 | BILAN ANNEE 2011 | RECETTES | BILAN ANNEE 2010 | BILAN ANNEE 2011 |
|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| ETUDES | 0,00 € | 0,00 € | CESSIONS | 1 217 000,00 € | 380 000,00 € |
| ACQUISITIONS | 546 200,00 € | 509 000,00 € | RECETTES DIVERSES | 1 147 000,00 € | 935 000,00 € |
| RELOGEMENT | 10 300,00 € | 1 000,00 € | | | |
| TRAVAUX DE RESTRUCTURATION | 426 000,00 € | 34 000,00 € | | | |
| ETUDES DE FAISABILITE/AST | 93 300,00 € | 68 000,00 € | | | |
| COMMERCIALISATION | 8 000,00 € | 2 000,00 € | | | |
| FRAIS DIVERS DE GESTION | 95 000,00 € | 92 000,00 € | | | |
| REMUNERATION CONCESSIONNAIRE | 481 200,00 € | 380 000,00 € | | | |
| FRAIS FINANCIERS | 17 000,00 € | 18 000,00 € | | | |
| TOTAL HT | 1 677 000,00 € | 1 104 000,00 € | | 2 364 000,00 € | 1 315 000,00 € |
| TVA | 102 000,00 € | 19 000,00 € | | 207 000,00 € | 179 000,00 € |
| TOTAL TTC | 1 779 000,00 € | 1 123 000,00 € | | 2 571 000,00 € | 1 494 000,00 € |

* Montants arrondis

| DEPENSES | BILAN AU 31 12 2010 | BILAN REVISE AU 31 12 2011 | RECETTES | BILAN AU 31 12 2010 | BILAN REVISE AU 31 12 2011 |
|------------------------------|------------------------|----------------------------|-------------------|------------------------|----------------------------|
| ETUDES | 332 000,00 € | 332 000,00 € | CESSIONS | 8 074 000,00 € | 8 453 000,00 € |
| ACQUISITIONS | 7 908 000,00 € | 8 964 000,00 € | RECETTES DIVERSES | 7 334 000,00 € | 8 270 000,00 € |
| RELOGEMENT | 45 000,00 € | 56 000,00 € | | | |
| TRAVAUX DE RESTRUCTURATION | 1 338 000,00 € | 1 799 000,00 € | | | |
| ETUDES DE FAISABILITE/AST | 1 238 000,00 € | 1 399 000,00 € | | | |
| COMMERCIALISATION | 48 000,00 € | 58 000,00 € | | | |
| FRAIS DIVERS DE GESTION | 472 000,00 € | 659 000,00 € | | | |
| REMUNERATION CONCESSIONNAIRE | 2 786 000,00 € | 3 648 000,00 € | | | |
| FRAIS FINANCIERS | 377 000,00 € | 411 000,00 € | | | |
| TOTAL HT | 14 544 000,00 € | 17 326 000,00 € | | 15 408 000,00 € | 16 723 000,00 € |
| TVA | 518 000,00 € | 639 000,00 € | | 1 392 000,00 € | 1 571 000,00 € |
| TOTAL TTC | 15 062 000,00 € | 17 965 000,00 € | | 16 800 000,00 € | 18 294 000,00 € |

* Montants arrondis

A. LES DEPENSES

a. Les acquisitions :

Depuis la signature de la convention tripartite entre l'EPF Normandie, la Ville de Dieppe et la SEMAD, en février 2010, l'EPF Normandie peut acquérir directement pour le compte de la SEMAD des immeubles dégradés et assurer leur portage. Les biens immobiliers acquis dans ce cadre, ne figurent pas dans le poste du bilan en acquisition pour la SEMAD, mais sont inscrits sur la ligne « acquisition EPFN » pour un montant de 442 500 €, il s'agit des immeubles sis 18 rue SaintRémy, 58 à 64 rue de l'Epée, 2 passage Pauline Amblard et 33 rue de la Barre.

En 2011, le montant des acquisitions est inférieur à celui de 2010 (546 260 € en 2010, contre 508 725 € en 2011).

Ce montant des frais d'acquisition comprend, le rachat et les frais de portage de l'immeuble sis 35 rue de l'Epée (îlot le Royal) pour un total de 417 998 €, 6 300 € de frais de notaire, 15 825 € de frais de géomètre et 602 € de frais de négociation foncière et de diagnostics techniques. Il comprend également l'éviction commerciale pour le 15 rue du Mortier d'Or de 68 000 €.

b. Les relogements :

L'aménageur lorsqu'il devient propriétaire d'un immeuble dégradé est soumis à la même obligation de relogement des locataires que n'importe quel propriétaire au moment de la réhabilitation des logements. Les frais de relogement à la charge de la SEMAD sont dans ce cas supportés par le bilan de la Convention Publique d'Aménagement. En 2011, 936,88 € ont été engagés par la SEMAD afin de reloger 2 personnes dans des logements conventionnés.

c. Les travaux de restructuration :

En 2011, le coût total des travaux a très fortement diminué puisqu'il ne représente plus que 34 940 € contre 428 000 € en 2010, ils comprennent 2 100 € pour la démolition des immeubles sis 2 à 8 rue Tête de bœuf et 32 840 € pour les travaux de consolidation du pignon de l'immeuble sis 35 rue de l'Épée.

d. Les bureaux d'études techniques et les architectes :

Le coût lié aux études s'élève à 68 272 € pour 2011, il comprend les études de faisabilités et le montage des permis de construire.

e. La rémunération du concessionnaire :

En 2011, le montant de la rémunération est moins important qu'en 2010, il représente 379 674 € en 2011 contre 481 200 € en 2010.

f. Le remboursement d'emprunts :

L'opération a nécessité trois emprunts. L'emprunt contracté en 2003 a été soldé en 2008. En 2009, les deux premiers emprunts ont été prolongés sur la durée actuelle de la Convention Publique d'Aménagement, soit au 23 juillet 2012. Il reste encore un encours de 1 000 000 € à rembourser auprès de la Caisse d'Épargne.

B. LES RECETTES

a. Les ventes de fonciers

Le montant global des ventes de l'année 2011 est de 380 000 €, il s'agit de la vente de l'immeuble sis 35 rue de l'Épée, il convient de préciser que même si cette somme est très inférieure à celle de 2010 (1 217 000 €), ce dernier montant correspondait en réalité à la vente d'actifs à l'EPF Normandie dans le cadre de la convention de portage qui a été signée en septembre 2010 et qu'il ne s'agissait pas de ventes à des investisseurs.

b. Les ventes des permis de construire

En 2011, la vente des permis de construire s'élève à 20 805 €.

c. La participation de la Ville

En 2011, cette participation est du même montant qu'en 2010, soit **888 000 € Hors Taxes (1 062 048 € TTC)**

Conclusion : Le bilan prévisionnel de l'opération de l'Opah-Ru s'élève à 17 326 k€ HT en dépenses en 2011, soit une diminution des dépenses de 573 K€ par rapport à 2010 ; et à 16 723 K€ HT en 2011 en recettes, soit une diminution de 1 049 K€ par rapport à l'année précédente.

II. PREVISIONS DU 1^{er} Janvier au 23 juillet 2012

La Convention Publique d'Aménagement arrive à échéance le 23 juillet prochain, le Conseil Municipal a désigné la SEMAD, le 24 mai dernier, comme titulaire de la Concession d'Aménagement qui débutera le 24 juillet prochain afin de poursuivre l'opération. La SEMAD devra clore le bilan de cette opération avant le 23 juillet 2012. Les prévisions du présent rapport portent donc sur une année réduite (du 1^{er} janvier au 23 juillet 2012).

A. LES DEPENSES

a. Les études, acquisitions, les frais liés aux bureaux d'études, la commercialisation et les travaux

1/ Les acquisitions :

Le montant des acquisitions sera de 88 057 €, la SEMAD devra régler, l'indemnité d'éviction pour l'immeuble sis 14 rue du 19 août 1942 (58 000 €), le solde des indemnités pour le commerce sis 15 rue du Mortier d'Or (10 000 €), acquérir un bien 45 rue Jean Antoine Belle Teste (19 500 €). A ces montants s'ajoutent les provisions pour les frais d'acquisition de 557 €.

Les biens portés par l'EPF Normandie qui figurent au bilan sous le nom « acquisition EPFN », représenteront un montant total de 260 000 €, il s'agit des immeubles suivants : le 31 rue de la Barre (90 000 €), le 16 rue Saint Rémy (70 000 €) et le 10 quai Duquesne (100 000 €).

2/ Les bureaux d'études et les architectes :

De janvier à juillet 2012, 81 047 € sont prévus pour ce poste de dépense.

3/ Les travaux :

De janvier à juillet 2012, le montant total des travaux est de 30 900 €, il est prévu des travaux de confortement du pignon du 25 rue de l'Épée et de copropriété au 5 rue Beauregard.

b. La rémunération de l'aménageur

Pour cette période, cette rémunération sera de 309 535 € et sera répartie de la façon suivante :

- 190 655 € de rémunération forfaitaire.
- 54 880 € de rémunération proportionnelle basée sur le montant des acquisitions, des ventes des immeubles, des permis de construire et des travaux.
- 64 000 € de révision forfaitaire annuelle.

c. Le remboursement d'emprunts

De janvier à juillet 2012, 200 000 € d'emprunt seront remboursés par le résultat du bilan. Les 800 000 € restant seront remboursés avec la vente des actifs au nouvel aménageur.

B. LES RECETTES

a. Les ventes de fonciers et des permis de construire:

De janvier à juillet 2012, le total des cessions représentera 150 391 € dont la vente de l'immeuble sis 13 rue Vreille réhabilité dans le cadre de la vente d'immeubles à rénover « VIR » et la vente du 14/16 rue du 19 août 1942 à un investisseur. La vente du permis de construire du 14/16 rue du 19 août 1942 est estimée à 11 210 € et sera facturée à l'investisseur.

b. La participation de la Ville

La participation de la Ville, pour cette période du 1er janvier au 23 juillet 2012, sera de 574 000 € non taxée de TVA, afin d'équilibrer l'opération. Par contre, elle restera constante sur l'année 2012, car cette participation de la ville pour les 5 derniers mois pour la nouvelle concession sera alors revue à la baisse.

Conclusion : Le bilan prévisionnel cumulé de l'opération de l'Opah-Ru jusqu'à la fin de la concession en juillet 2012 s'élèverait à 17 899 K€ HT en dépenses et à 18 127 K€ HT en recettes. La participation prévisionnelle de la ville se montera à 7 140 K€ pour cette période 1999-2012. Un bonus de 72 000 € serait dégagé en fin de concession, une fois les avances de trésorerie et les emprunts remboursés.

Vu :

- l'article L 300-5 du code de l'urbanisme,
- la convention publique d'aménagement du coeur historique de Dieppe signée le 23 juillet 1999 avec la SEMAD, et plus particulièrement son article 20.3

Considérant l'avis de la commission n°6 réunie le 26 juin dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de l'opération année 2011 adressé par la SEMAD dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement « Cœur Historique de Dieppe », comportant le nouveau bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie actualisé et la note de conjoncture, tels qu'annexés à la présente délibération.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

☛ **Messieurs Christian CUVILLIEZ, Hugues FALAIZE, Christian LAPENA ne participent pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Bilan de clôture de la convention publique d'aménagement « Cœur
Historique de Dieppe » - 23/7/1999 – 23/7/2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la clôture de la Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe, signée initialement avec la SEMAD le 23 juillet 1999 pour une durée de 10 ans et prorogée à deux reprises, intervient 13 ans après son lancement.

I/ Synthèse générale :

L'objectif était de réhabiliter 500 logements sur 10 ans. La SEMAD a permis la réhabilitation de 967 logements au total, dont 884 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation avec des subventions de l'ANAH, de la Ville et du Département. 62 logements neufs, 2 îlots restructurés, et 352 logements vacants, ont ainsi pu être mis ou remis sur le marché, ce qui représente environ 44 millions d'euros de travaux et environ 10 200 000 € de subventions. Cette opération a également permis la réhabilitation des monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La SEMAD a permis ainsi la mutation progressive du centre-ville de Dieppe, notamment par la résorption de l'habitat insalubre.

Les objectifs de maintien de la population en place ont été atteints grâce au cadrage public initial de l'opération qui imposait l'équilibre de diversification de l'offre suivant : un tiers de logements en loyer conventionné, un tiers de logements en loyer libre et un tiers de logements en loyer intermédiaire. Les mises en location ont été réalisées par la SEMAD en coordination avec la Ville, permettant ainsi de reloger les habitants des immeubles dégradés et de loger des ménages aux faibles ressources, inscrits sur les listes de la Ville pour des logements en centre-ville.

De nombreux logements vacants au dessus des commerces ont pu être remis sur le marché par la création d'accès et par la négociation avec les commerçants pour modifier leurs baux ou le versement d'indemnités d'éviction temporaire ou définitive. Parallèlement, l'opération a contribué à restructurer l'offre commerciale en restructurant 35 commerces dont 27 ont été pris en charge directement par la SEMAD avec une superficie plus grande et conforme aux normes de sécurité et de salubrité.

La SEMAD a pu mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. En effet, les modalités d'intervention essentielles sur les Opérations de Restauration Immobilière permettent de maîtriser la qualité environnementale de l'opération par le biais des prescriptions de travaux applicables aux immeubles sous DUP de travaux et par le contrôle opéré sur les travaux par les membres de l'équipe.

La concession qui s'achève a produit des résultats au-delà des objectifs qui lui ont été fixés. A la lecture du bilan de clôture, l'on constate un résultat positif de 72 000 € qui devra être restitué à l'issue de la clôture de l'opération par la SEMAD à la collectivité. Les stratégies d'intervention sur les îlots ont produit leurs effets en permettant de traiter complètement des îlots entiers, des rues complètes, donnant une lisibilité à l'action publique. Il reste cependant des immeubles à traiter dans un état similaire à ceux qui ont été réhabilités.

Ils sont ciblés pour la plupart par des Opérations de Restauration Immobilière. Une continuité de l'action publique sur ce périmètre devrait permettre d'achever la mise aux normes du parc privé sur le centre-ville. Ce travail méritera une poursuite de l'opération dans le cadre d'une nouvelle concession.

II/ Synthèse du bilan de clôture :

| DEPENSES | BILAN TOTAL 1999 -2012 | RECETTES | BILAN TOTAL 1999 -2012 |
|-------------------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|
| ETUDES | 339 000,00 € | CESSIONS | 9 231 000,00 € |
| ACQUISITIONS | 9 052 000,00 € | RECETTES DIVERSES | 8 896 000,00 € |
| RELOGEMENT | 61 000,00 € | | |
| TRAVAUX DE | | | |
| RESTRUCTURATION | 1 830 000,00 € | | |
| ETUDES DE FAISABILITE/AST | 1 480 000,00 € | | |
| COMMERCIALISATION | 59 000,00 € | | |
| FRAIS DIVERS DE GESTION | 680 000,00 € | | |
| REMUNERATION | | | |
| CONCESSIONNAIRE | 3 957 000,00 € | | |
| FRAIS FINANCIERS | 441 000,00 € | | |
| TOTAL HT | 17 899 000,00 € | | 1 8 127 000,00 € |
| TVA | 667 000,00 € | | 1 580 000,00 € |
| Provision TVA | | | 156 000,00 € |
| TOTAL TVA incluant provision | | | 166 000,00 € |
| TRESORERIE CUMULEE | | | 72 000 ,00 € |

* Montants arrondis

III/ Pièces fournies par la SEMAD pour la clôture de la Convention Publique d'Aménagement (cf / les pièces jointes à ce présent rapport) :

- La liste des immeubles acquis et vendus par la SEMAD dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement (annexes 1 A et 1 B),
- les attestations des acquisitions des actifs transférés au nouvel aménageur (annexes 2A à 2K),
- le tableau des transferts des actifs (annexe 3),
- la liste des immeubles portés par l'EPF Normandie (annexe 4),
- le bilan de clôture prévisionnel (annexe 5 A et 5 B),
- la liste des procédures judiciaires en cours (annexe 6),
- la présentation de l'opération (annexe 7),
- la liste des AST en cours (annexe 8),
- le tableau des Déclarations d'Utilité Publiques (annexe 9),
- la liste des transferts de contrats (annexe 10)

Considérant l'avis de la commission n° 6 en date du 26 juin 2012,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner quitus à la SEMAD pour la mission qu'il lui a été confiée dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement sur l'OPAH RU du « Cœur Historique de Dieppe » du 23 juillet 1999 au 23 juillet 2012,

- d'approuver l'ensemble des pièces du bilan de clôture de cette Convention Publique d'Aménagement.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

☞ **Messieurs Christian CUVILLIEZ, Hugues FALAIZE, Christian LAPENA ne participent pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Société d'économie Mixte de l'Agglomération Dieppoise – Concession
d'aménagement - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat –
Restructuration urbaine du Cœur Historique de Dieppe –
Garantie d'emprunt**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 36

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération n° 7 en date du 24 mai 2012, la Ville de Dieppe a retenu la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise "SEMAD" pour conduire l'opération de restructuration du Coeur Historique de Dieppe, pour une durée de 7 ans.

Afin de financer cette opération et notamment le transfert des actifs, la SEMAD doit contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie un emprunt d'un montant de 1 000 000 € et sollicite la garantie de la Ville de Dieppe à hauteur de 80 %.

Vu :

- les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- l'article 2021 du Code Civil,

Considérant l'avis de la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la SEMAD pour le remboursement de la somme de 800 000 €, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 € que la SEMAD contracte auprès de la Caisse d'Epargne Normandie.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne Normandie sont les suivantes :

- Montant1 000 000 €
- Durée.....jusqu'au 30 juin 2019
- Remboursement du capital.....au plus tard in Fine
- Index.....Euribor 3 mois + 1,5 %
- Commission d'engagement0,15 % du montant du prêt

Article 3 : La Ville déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « loi Galland », et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne Normandie adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer en qualité de garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse d'Epargne Normandie et la SEMAD; il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessitera, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

☞ **Messieurs Christian CUVILLIEZ, Hugues FALAIZE, Christian LAPENA ne participent pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Convention relative au financement des études préalables à la cession de terrains RFF situés sur le site de Dieppe Gare pour l'aménagement de la ZAC Dieppe Sud et de ses abords

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 39*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le projet d'aménagement de la ZAC Dieppe Sud et de ses abords prévoit l'aménagement d'un nouveau quartier durable au pied de la gare de Dieppe qui deviendra à terme un pôle multimodal. Le programme prévoit la création d'un pôle administratif et tertiaire, un pôle culturel, le renforcement de l'offre de logement, le maintien des fonctions artisanales et commerciales, ainsi que la restructuration des activités industrialo-portuaires. Ces aménagements sont situés pour partie sur le domaine ferroviaire. C'est pourquoi, une analyse du système ferroviaire de Dieppe avait été menée par la SNCF et RFF en 2007.

Afin de préciser cette première analyse, une étude portant sur la libération des emprises foncières appartenant à Réseau Ferré de France et sur la reconstitution des voies nécessaires à l'exploitation de la gare doit être réalisée. Elle permettra de déterminer précisément les emprises impactées par le projet d'aménagement de la ZAC et ses abords, ainsi que les coûts de libération et reconstitution des voies ferrées.

Afin de mener cette étude, une convention entre la Ville de Dieppe et RFF doit être conclue, pour que RFF puisse en confier la réalisation après appel d'offres et présenter le dossier de prise en compte au Comité Foncier de RFF à l'automne 2012.

L'étude sera menée par RFF selon trois phases détaillées dans la convention ci-jointe; elle nécessitera cinq mois de travail à partir de la mi-septembre 2012, et son coût est évalué à 31 000 € HT à la charge de la Ville de Dieppe.

Cette convention d'étude a pour objectif de définir la consistance des études à réaliser, les modalités d'exécution et de suivi des études, l'assiette de financement et le plan de financement, les modalités de versement des fonds.

Considérant l'avis de la commission n° 6 en date du 26 juin 2012 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature de la convention d'étude entre la Ville de Dieppe et RFF portant sur la réalisation d'études préalables à la cession de terrains RFF situés sur le site de Dieppe Gare pour l'aménagement de la ZAC Dieppe Sud et de ses abords,
- d'approuver le règlement de ces études à Réseau Ferré de France.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**

- **8 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|---|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p> |
|---|

**Compte rendu annuel d'activité du concessionnaire
GAZ par GRDF pour 2011**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 38*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal Délégué

1- LE CONTRAT

La distribution publique de gaz naturel est confiée à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 31 juillet 1997 pour une durée de 30 ans.

2- LES INDICATEURS USAGERS

Pour l'année 2011, la Ville de Dieppe comptabilisait 10 448 abonnés (10 564 en 2010), pour une quantité acheminée de 319 171 Mwh (399 718 Mwh en 2010) et une recette de 2 565 041 € (3 070 Ke en 2010).

3- LE PATRIMOINE

Le réseau s'étend sur 121,335 km (121,225 en 2010), dont 14,959 km de réseau basse pression (14,925 km en 2010) et 106,376 km de réseau moyenne pression (106,300 km en 2010).

La Ville de Dieppe compte 24 postes de détente de distribution publique.

4- LES PRINCIPAUX CHANTIERS

Chantiers réalisés en 2011 :

| Chantier | Motif |
|-----------------------------------|---|
| Grande Rue | Suppression d'un branchement |
| Rue du Fort Châtillon | Extension |
| Avenue Jean Jaurès – Villa Margot | 1 branchement collectif et 30 logements |
| Rue Louis De Bures | 2 branchements collectifs |
| Rue de Stalingrad | 1 branchement |
| Rue Ampère | Extension |

5- SUIVI DE TRAVAUX DE TIERS

Avant que des travaux en sous-sol ne débutent, une demande de renseignements (DR) et une déclaration d'intention de commencement de travaux sont obligatoires.

Sur l'année 2011 pour 46 DR (26 en 2010), 44 indiquaient la présence d'ouvrages GRDF (25 en 2010).

Pour 335 DICT (321 en 2010), 319 indiquaient la présence d'ouvrages GRDF (304 en 2010).

Toutefois, malgré ces dispositions réglementaires, 4 dommages lors ou après travaux de tiers ont été constatés sur l'année 2011 (5 pour l'année 2010).

6- LES INVESTISSEMENTS

Les investissements 2011 sont repartis de la façon suivante :

- 55 171 € HT pour le développement (extension) des ouvrages
- 213 546 € HT pour la sécurité industrielle

Considérant :

- son examen lors de la commission consultative des services publics locaux le 25 juin 2012

- la présentation du compte rendu annuel du concessionnaire GAZ par GRDF pour l'année 2011 intervenue en commission n° 6 en date du 26 juin 2012,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire GAZ par GRDF pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire GAZ par GRDF pour l'année 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

**Compte rendu annuel d'exploitation 2011 du réseau d'eaux pluviales
de la Ville de Dieppe par la CFSP**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 38*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Ville de Dieppe assure le service d'assainissement des eaux pluviales pour le territoire communal. Elle dispose à cet effet d'un patrimoine de 77 km de canalisations ainsi que de 2 postes de relèvement. S'ajoutent les regards (1990), les points de rejets (14), les postes de relèvement (2), les chambres de dessablement (4).

1- LE CONTRAT

La CFSP assure l'exploitation du service du réseau assainissement pluvial en vertu du contrat d'affermage du 1er janvier 1992 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Ce contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant depuis sa signature.

Ce contrat prévoit :

- l'exploitation et l'entretien des installations de traitement
- le pompage et la collecte des réseaux
- le contrôle des branchements intérieurs à l'occasion des mutations de propriétaires

Le renouvellement au titre de la vétusté des équipements, machines tournantes et des branchements est confié à la CFSP.

Le renouvellement du génie civil et des canalisations est la charge de la Ville de Dieppe.

2- INDICATEURS USAGERS

117 usagers paient une redevance pluviale pour le rejet d'eaux prétraitées (fosses septiques, fosses toutes eaux).

3- TRAVAUX REALISES PAR LA VILLE DE DIEPPE OU DES TIERS EN DEHORS DU CONTRAT D'AFFERMAGE

Sur l'année 2011 des travaux hors contrat ont été réalisés à la demande de la Ville de Dieppe :

- suppression de cheminée îlot Pasteur
- modification de grilles Grande Rue du Pollet
- déviation du réseau Hôpital sur 80 mètres permettant la création de l'héliport
- suppression de 15 regards mixtes rue Dauphin Louis
- pose d'un clapet anti-retour sur le réseau pluvial Grande Rue

Des grilles et des tampons ont été rescellés sur le collecteur situé entre la Grande rue du Pollet et le pont Colbert.

La Ville de Dieppe a également réalisé :

- Grande Rue du Pollet : reprise de 4 grilles d'avaloirs
- Avenue des Canadiens : reprise de 2 grilles d'avaloirs

- Rond-Point du Val Duel : réfection 1 grille d'avaloir
- Rue Gracchus Babeuf : reprise regard grille + réhausse béton
- Rue Fromager : modification avaloir
- Rue Martin : modification avaloir
- Rue Bontemps : modification avaloir
- 7 arcades de la Bourse : modification du réseau pluvial

4- TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE

- Secteur Alpine

En raison d'inondations récurrentes des ateliers Alpine, des investigations sur les réseaux pluviaux du secteur ont été réalisées et ont permis de mettre en évidence qu'une canalisation longeant les bâtiments en limite de propriété récupérait l'ensemble des eaux pluviales.

Cette canalisation n'a pas de statut clairement défini.

Ce dossier est à l'étude pour clarifier le statut de cette canalisation.

- Débouchage de réseau

1 intervention a été nécessaire sur l'année 2011.

- Curage des réseaux

Le curage de 2011 est décalé en 2012 pour regrouper les interventions.

- Curage des avaloirs

Pour l'année 2011, le curage des avaloirs a fait l'objet d'un programme prévisionnel. Le programme a été refondu en 5 zones géographiques correspondant à une période et une fréquence spécifiques de curage sur l'année. Le programme a été recalé sur l'année civile.

Le programme prévisionnel prévoyait 2 920 curages. Le bilan fait état de 2 910 curages réalisés.

- Le bassin de rétention (rocade de Dieppe) est curé régulièrement
- Contrôles réguliers et curage des dessableurs :
 - * avenue Gambetta
 - * rues Toustain et Montigny
 - * place Marcelin Berthelot
- Contrôle et débouchage des 75 regards mixtes prioritaires
- Contrôle des points clés sur le quai Henri IV
- 6 Inspections télévisées 2011 pour un total linéaire de 610 m

5- STATUT DES RESEAUX

La CFSP propose que les réseaux des différents propriétaires (SMPD, Sodineuf, SNCF) soient plus clairement identifiés.

6- DYSFONCTIONNEMENT CONSTATES

La CFSP a constaté des dysfonctionnements à plusieurs endroits de la ville et propose d'y remédier de la façon suivante :

- rue Louis Hébert : chemisage du réseau
- rue de la Libération : réseau à créer avec 3 avaloirs à reprendre
- avenue Gambetta : canalisation à renouveler
- impasse Virginie : grille pluviale raccordée au réseau d'assainissement – réseau à créer
- Grande Rue : fil d'eau abîmé – inspection réalisée
- quai Duquesne : rejet des eaux usées dans le réseau des eaux pluviales
- Faubourg de la Barre : fil d'eau à reprendre
- rue des Fontaines : fil d'eau à reprendre
- rue Cité de Lime : fil d'eau à reprendre
- rue Guerrier : fil d'eau à reprendre
- rue Montigny : création de réseau
- rue Vauban : rétrécissement de conduite à reprendre
- L'absence de réseau pluvial au niveau de la rue de Stalingrad entraîne des inondations par débordement de la noue. Ce dysfonctionnement pourrait être supprimé par la création du réseau pluvial rue Stalingrad vers l'avenue Vauban.

7- ECONOMIE DE LA DELEGATION

Le rémunération totale du délégataire au titre de l'année 2011 s'élève à 237 591,39 € HT.

Considérant :

- son examen lors de la commission consultative des services publics locaux le 25 juin 2012

- la présentation du compte rendu annuel d'exploitation 2011 du réseau d'eaux pluviales de la Ville de Dieppe par la CFSP intervenue en commission n° 6 en date du 26 juin 2012,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du compte rendu annuel d'exploitation 2011 de réseaux d'eaux pluviales

☛ Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu annuel d'exploitation 2011 de réseaux d'eaux pluviales.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|---|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p> |
|---|

**Construction des vestiaires et locaux annexes au stade Delaune
Avenant n°1 au marché 11-219 pour le lot 2
Entreprise Bâtisseurs Régionaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 38*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié à diverses entreprises la construction de vestiaires et de locaux annexes sur le stade Delaune situé Chemin des Vertus à Saint Aubin sur Scie.

Le lot n° 2 (marché n° 11-219) a été attribué à l'entreprise « Bâisseurs Régionaux », pour un montant de 485 825,50 euros HT, soit 581 047,30 euros TTC.

Dans le cadre des travaux de gros oeuvre, des modifications ont été apportées au marché, concernant plus particulièrement :

- la réalisation de certains ouvrages en prémurs,
- la finition des bétons qui devra être très soignée pour les parements destinés à rester apparent,
- les angles entre façades qui seront à bec d'oiseau et tous les abouts de voiles tant en tableaux qu'en voussures qui seront à angles droits.
- les parements intérieurs qui seront parfaitement calfeutrés puis enduits, et qui recevront une peinture de classe A,
- les locaux humides qui recevront une peinture de classe A parfaitement résistante à l'ambiance humide.

Un avenant n° 1 au lot n° 2 « gros oeuvre » est donc proposé pour entériner ces changements. Toutefois, n'ayant pas d'incidence financière sur le présent lot et le montant global du marché, cet avenant n'a pas été présenté en commission d'Appel d'Offres.

Vu le marché n° 11-219 en date du 02.08.11 relatif au lot n° 2 « gros oeuvre » (délibération 43 du 30.06.11)

Considérant :

- les modifications apportées aux dispositions contractuelles dudit marché,
- l'avis de la commission n° 6 en date du 26 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 11-219.

➤ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus, par :**

- **30 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **8 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du Casino municipal –
exercice 2010-2011 – Société anonyme du Casino et des Bains de Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 38*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose que le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la **délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011**, treizième exercice complet (sur dix-huit) réalisé dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet au 1^{er} novembre 1998.

I – Renseignements divers

* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans au Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant une redevance de loyer annuelle en 2011 de 45 325 €.

* Déléataire de l'activité : la SAS du Casino et des Bains de Mer (SAS C.B.M.) dont la Directrice Générale est Madame Brigitte Lemercier.

* Échéance de la délégation : 31 octobre 2016.

* Activités exercées :

- Jeux :

● Machines à sous : de 105 depuis mai 2010, elles sont passées à 107 en décembre 2010 (arrêté ministériel du 29 octobre 2010 modifiant l'arrêté ministériel du 13 novembre 2008),

● Jeux « traditionnels » : roulette anglaise, black jack, boule (à la place du stud poker) et texas hold'em poker.

- Hôtellerie : le « Grand Hôtel » *** de 25 chambres, entièrement rénovées (26 chambres avant les travaux).

- Restauration

● 2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts), « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ)

● 1 service réceptif.

- Piano-bar-dancing : « L'Abordage ».

- Salle de spectacles de 599 places (orchestre et balcon).

* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

* Nombre d'emplois moyen : 102 (98 l'année précédente)

* Dernière visite de la sous-commission départementale de sécurité : le 30 décembre 2010.

* Classement national des casinos autorisés : le Casino de Dieppe se situe cette saison au 82^e rang, sur 196 ; Il perd 1 place.

II – Textes justificatifs

* L'exploitation du casino de Dieppe repose :

- d'une part, sur la convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998, et ses avenants,
- et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales en date du 13 novembre 2008 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2013 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous, modifié par l'arrêté ministériel du 16 décembre 2010.

* La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public qui fait obligation aux concessionnaires des dits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

III – Compte d'exploitation et vérifications légales

Les résultats comptables de la SAS Casino et Bains de Mer confirment leur situation excédentaire retrouvée l'an dernier après 2 années de déficit, mais l'excédent diminue de plus de la moitié.

| | Exercice 2010 / 2011 en euros | Exercice 2009 /2010 en euros | Exercice 2008/2009 en euros |
|-------------------------|---|---------------------------------|--------------------------------|
| Chiffre d'affaires net | 6 300 520 | 5 957 627 | 5 576 351 |
| Produits d'exploitation | 6 460 073 | 6 248 085 | 5 767 450 |
| Charges d'exploitation | 5 928 320 | 5 707 236 | 6 120 631 |
| Résultat avant impôt | 558 802 | 562 540 | - 341 263 |
| Total des produits | 6 496 601 | 6 515 442 | 5 855 340 |
| Total des charges | 6 236 743 | 5 868 127 | 6 144 375 |
| Résultat | 259 858 | 647 315 | - 289 035 |

* **Le rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 2010/2011** fait apparaître que :

→ Le **produit brut des jeux (P.B.J.) global** qui sert d'assiette aux divers prélèvements accentue sa reprise à la hausse (+ 3,06%). Ce PBJ passe de 7 824 448 € à **8 064 150 €** pour la période considérée (+ 239 702 €).

→ **A l'intérieur de l'évolution globale ci-dessus**, les évolutions des produits par type de jeux sont les suivantes :

Le **produit brut des jeux de contrepartie et de cercle, dits « traditionnels »** diminue et s'établit à 723 903 € contre 789 338 € sur l'exercice précédent (- 8,30 %, correspondant à une baisse de 65 435 €). Il est à noter cependant que parmi les jeux traditionnels, les jeux de cercle apparus fin 2007, représentés par le texas hold'em poker, poursuivent eux leur forte ascension (+ 25,66 %).

Le **produit des machines à sous** achève quatre années de baisse ; **il enregistre sur cet exercice une hausse de 4,34 %** et s'établit à **7 340 247 €** contre 7 035 109 € l'année précédente.

→ Consécutivement, **les prélèvements effectués au profit de la commune renouent avec une évolution à la hausse (+ 3,38 %)** et représentent un montant de 1 193 365 € (+ 38 980 €).

Du détail des 2 prélèvements au profit de la commune, il ressort que :

La part du **reversement légal de 10 % du prélèvement progressif reprend de la vigueur**. Le montant de ce prélèvement se situe à 286 148 € contre 274 135 € pour la saison précédente (+ 4,38%) ;

Et la part du **prélèvement au titre du cahier des charges atteint 907 217 €** contre 880 250 € pour la saison précédente (+ 3,06%) ;

→ Enfin, il doit être noté que le rendement par machine à sous autorisée poursuit sa baisse (- 8 %), il s'établit comme suit :

| | Exercice 2010/2011 (107 MAS depuis décembre 2010) | Exercice 2009/2010 (97, puis 103, puis 105 MAS) | Exercice 2008/2009 (90, puis 93, puis 97 MAS) | Exercice 2007/2008 (90 MAS) | Exercice 2006/2007 (90 MAS) |
|----------------------|--|---|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Rendement annuel | 68 600 € | 70 351 € | 76 511 € | 90 330 € | 105 415 € |
| Rendement mensuel | 5 717 € | 5 863 € | 6 375 € | 7 527 € | 8 784 € |
| Rendement journalier | 191 € | 195,45 € | 212,53 € | 250,92 € | 292,83 € |

IV – Observations

* **Les activités annexes du Casino** peuvent être détaillées ainsi :

5. le chiffre d'affaires de l'activité **Restauration + Bar Dancing** s'élève à 1 288 484 € contre 1 158 765 € l'an dernier (+ 12 719 €, représentant une hausse de 11,20%) ;
6. celui du **Grand Hôtel**, offrant depuis juin 2011, 25 chambres rénovées, s'établit à 275 867 € contre 161 911 € l'année dernière (70 % d'augmentation, représentant + 113 956 €).

Au sujet de la rénovation du Grand Hôtel, il convient de préciser ici que le Casino a présenté en octobre 2011 un état de dépenses de travaux à hauteur de 522 599 € ; La contribution communale à l'abattement supplémentaire sur le PBJ auquel a droit le Casino au titre du décret n°97-663 du 29 mai 1997, a été notifiée à la Ville le 1er juin 2012 : elle sera de 39 994,63 € (inscrite au BP 2012).

*** Par ailleurs, au titre de la convention de délégation de service public** entre la Ville et la SAS CBM, le Casino est tenu à divers engagements. Le rapport annuel est l'occasion de les mesurer.

Ainsi, conformément à l'article 7 de ladite convention, le Casino a organisé et accueilli des manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, représentations théâtrales et concerts, etc). A ce titre, pour la troisième année consécutive, le Casino a sollicité un abattement supplémentaire sur le produit brut des jeux, pour lequel le Conseil municipal lors de sa séance du 16 février 2012 a donné un avis favorable ; cette demande d'abattement est en cours d'instruction par les services de l'État.

Au titre de l'article 12 de la convention, le casino a également participé à la vie de la cité à travers les aides financières et en nature qu'il a apportées aux associations locales (FCD, ROD, DUC, Piranhas,...) comme aux événements qui ont animé notre ville tels la Foire aux harengs et à la coquille saint Jacques, Dieppe Rétro, le Rallye de Dieppe, le Festival international d'Échecs, le Festival du Film, la saison hippique, ou la Fête foraine. Mais on relève que les engagements du Casino au titre de cet article ont continué de se réduire et restent en-deçà des obligations qui sont les siennes.

Globalement, les dépenses de sponsoring, promotion, publicité et d'animations ont représenté 235 730 € durant cet exercice (voir détails en annexe - articles 9, 12 et 13).

La Direction a de nouveau privilégié les dépenses de remise à niveau de l'équipement : installation de 8 nouvelles machines à sous (6 en remplacements et 2 nouvelles), achèvement de la rénovation des chambres de l'Hôtel, projets de réaménagement des espaces intérieurs (réalisés sur l'exercice en cours : la « Mezza, le salon Duquesne).

*** Pour conclure, on relèvera qu'au cours de l'année 2011, via les prélèvements sur les jeux, le prélèvement complémentaire affecté à l'amortissement des emprunts, le loyer, la part communale de la taxe foncière, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale, le casino aura rapporté au total 1 366 619 € au budget de la Ville**

Pour mémoire, cette somme globale s'élevait à 1 757 180 € en 2005 au plus fort de ces 10 dernières années et à **1 325 329 €** en 2010.

Considérant :

- la présentation du rapport annuel 2010/2011 intervenue en commissions n° 1 et n° 3 réunies respectivement les 04 juillet et 25 juin 2012,

- son examen lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal – exercice 2010/2011.

☛ Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal – exercice 2010/2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|---|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p> |
|---|

**Régie à simple autonomie du domaine « Les Roches »
Adoption des tarifs 2013**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé, suite à l'augmentation des tarifs de ces dernières années - notamment de 3,5 % en 2012, de garantir une stabilité des tarifs pour l'année 2013. Les subventions allouées aux scolaires et associations se réduisent. Fort de coûts des matières premières maîtrisés, poursuivant l'objectif de fidéliser sa clientèle habituelle et d'en attirer de nouvelles, et conformément à son statut d'établissement du secteur du tourisme social, le Centre doit conserver des tarifs accessibles à tout public. Situé dans la même gamme tarifaire que des structures similaires, le Centre pourrait détenir un avantage concurrentiel compte tenu des prestations fournies.

Il est néanmoins proposé de créer un nouveau tarif « pique-nique » à 9,50 €. Jusqu'à présent le tarif du panier repas était celui d'un repas servi dans la salle de restauration, ce qui peut sembler inadapté et injustifié.

PROPOSITIONS TARIFS 2013

| PENSION COMPLETE | | | | | |
|-------------------------|---|--------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------------|
| | Mois | Nombre de nuitées | Age | - 20 personnes | 20 personnes et plus |
| HORS SAISON | janvier février mars octobre novembre décembre | 1 nuitée | -10 ans | 36,10 € | 34,40 € |
| | | | 10 ans et plus | 38,00 € | 36,10 € |
| | | 2 nuitées et plus | -10 ans | 35,30 € | 33,10 € |
| | | | 10 ans et plus | 36,70 € | 34,90 € |
| HAUTE SAISON | avril mai juin juillet août septembre | 1 nuitée | -10 ans | 39,30 € | 37,70 € |
| | | | 10 ans et plus | 41,40 € | 39,30 € |
| | | 2 nuitées et plus | -10 ans | 38,00 € | 36,20 € |
| | | | 10 ans et plus | 40,00 € | 38,00 € |

| DEMI-PENSION | | | |
|---------------------|----------------|---------|---------|
| HORS SAISON | -10 ans | 30,00 € | 28,40 € |
| | 10 ans et plus | 31,60 € | 30,00 € |
| HAUTE SAISON | -10 ans | 32,50 € | 31,80 € |
| | 10 ans et plus | 34,40 € | 32,70 € |

| PRESTATIONS AU DETAIL | |
|---|---------------|
| 1 Nuit/personne/jour | 17,00 € |
| 1 Petit Déjeuner/personne/jour | 4,40 € |
| Supplément en chambre individuelle | 14,80 € |
| 1 Repas seul | 14,90 € |
| Repas amélioré | 20,90 € |
| Pique-nique - nouveau | 9,50 € |
| Repas amélioré avec boisson alcoolisée (vin ou cidre) | 23,80 € |
| Repas déjeuner adapté CNFPT formation agents Ville | 9,50 € |

- Non inclus la taxe de séjour (tarif voté par la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime) : pour mémoire : 0,30 € par personne et par nuitée, sauf exonérations prévues.

AUTRES PRESTATIONS AU DETAIL

| | TARIFS 2013 |
|--|-------------|
| Location d'une salle (forfait journée) | 52,20 € |

| Consommations | TARIFS 2013 |
|----------------------------|-------------|
| Café | 1,00 € |
| Bouteille d'eau (1,5 l) | 2,00 € |
| Bouteille de cidre | 5,30 € |
| Bouteille de vin | 8,00 € |
| Bouteille de vin supérieur | 13,20 € |

PROPOSITIONS TARIFS 2013 : URDOL

| PENSION COMPLETE | | | | | |
|-------------------------|---|--------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------------|
| | Mois | Nombre de nuitées | Age | - 20 personnes | 20 personnes et plus |
| HORS SAISON | janvier février mars octobre novembre décembre | 1 nuitée | -10 ans | 32,50 € | 31,00 € |
| | | | 10 ans et plus | 34,20 € | 32,50 € |
| | | 2 nuitées et plus | -10 ans | 31,80 € | 29,80 € |
| | | | 10 ans et plus | 33,00 € | 31,40 € |
| HAUTE SAISON | avril mai juin juillet août septembre | 1 nuitée | -10 ans | 35,40 € | 33,90 € |
| | | | 10 ans et plus | 37,30 € | 35,40 € |
| | | 2 nuitées et plus | -10 ans | 34,20 € | 32,60 € |
| | | | 10 ans et plus | 36,00 € | 34,20 € |

| DEMI-PENSION | | | |
|---------------------|----------------|---------|---------|
| HORS SAISON | -10 ans | 27,00 € | 25,60 € |
| | 10 ans et plus | 28,40 € | 27,00 € |
| HAUTE SAISON | -10 ans | 29,30 € | 28,60 € |
| | 10 ans et plus | 31,00 € | 29,40 € |

- 1 gratuité accordée pour tout groupe de plus de 30 personnes
- Non inclus la taxe de séjour (tarif voté par la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime) : pour mémoire : 0,30 € par personne et par nuitée, sauf exonérations prévues.

| PRESTATIONS AU DETAIL - URDOL | |
|---|---------------|
| Nuit/personne/jour | 17,00 € |
| Petit Déjeuner/personne/jour | 4,40 € |
| Supplément en chambre individuelle | 14,80 € |
| Repas seul | 14,90 € |
| Repas amélioré | 20,90 € |
| Pique-nique - nouveau | 9,50 € |
| Repas amélioré avec boisson alcoolisée (vin ou cidre) | 23,80 € |

● Non inclus la taxe de séjour (tarif voté par la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime) : pour mémoire : 0,30 € par personne et par nuitée, sauf exonérations prévues.

PROPOSITIONS TARIFS 2013 : VIVATS

| Pension complète et demi-pension | | |
|--|------------------|---------|
| Basse saison : Janvier à mars Octobre à décembre | Pension complète | 33,10 € |
| | Demi-pension | 28,40 € |
| Haute saison : Avril à septembre | Pension complète | 36,20 € |
| | Demi-pension | 31,80 € |

| Prestations au détail - VIVATS | |
|---|---------------|
| Nuit/personne/jour | 17,00 € |
| Petit Déjeuner/personne/jour | 4,40 € |
| Supplément en chambre individuelle | 14,80 € |
| Repas seul | 14,90 € |
| Repas amélioré | 20,90 € |
| Pique-nique - nouveau | 9,50 € |
| Repas amélioré avec boisson alcoolisée (vin ou cidre) | 23,80 € |

● Non inclus la taxe de séjour (tarif voté par la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime) : pour mémoire : 0,30 € par personne et par nuitée, sauf exonérations prévues.

Considérant :

- la présentation intervenue au conseil d'exploitation de la régie du domaine des Roches en date du 11 juin 2012

- les avis formulés par les commissions n° 1 et n° 3 réunies respectivement les 04 juillet et 25 juin 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouvelles grilles tarifaires (tarifs tout public et tarifs partenaires : Urdol et Vivats), détaillées ci-dessus, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2013.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus, par :**

- **30 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **8 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Admission en non valeur – Proposition de huis clos

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 38

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

Admission en non valeur – Budget du domaine « Les Roches »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 38

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier Principal Municipal a proposé l'admission en non-valeur de titres relatifs au budget du centre d'Hébergement Les Roches.

Il s'agit principalement :

- de redevables dont la dette est inférieure à 30 € (seuil de déclenchement des poursuites),
- des créances dont l'autorisation de poursuite est sans effet,

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et libéralité qui, en vertu de l'article L 2541 – 12 – 9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

Le montant global de l'admission en non-valeur est de 44,80 €

Cette admission en non valeur a été préalablement approuvée par le Conseil d'exploitation en date du 11 juin 2012 et présentée à la commission n° 1 réunie le 04 juillet 2012.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

Plan d'informatisation et de numérisation des écoles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 38

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu'à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que malgré les efforts effectués depuis quelques années par la collectivité pour l'acquisition d'équipement informatique dans les écoles, en élargissant régulièrement la couverture des écoles ; il apparaît aujourd'hui nécessaire d'impulser une nouvelle dynamique, ambitieuse, à la fois pour répondre aux besoins non couverts et pour adapter les technologies qui ont subi de profondes mutations sur la période récente.

Dans cette perspective, le programme de numérisation et d'informatisation répond aux objectifs suivants :

- Réduire la fracture numérique qui affecte de nombreux foyers Dieppois, en favorisant l'accès du plus grand nombre d'élèves aux outils informatiques dans les écoles ;
- Sensibiliser les enfants aux nouvelles technologies dès le plus jeune âge, à travers l'expérimentation des outils numériques dans les écoles maternelles ;
- Développer des outils pédagogiques interactifs, par exemple les supports numériques ;
- Moderniser et étendre le parc des équipements existants, en augmentant la dotation par classe et en adaptant le matériel aux nouveaux besoins ;
- Renforcer l'ouverture des classes vers l'extérieur à travers les échanges Internet.

Le programme de numérisation et d'informatisation proposé ci-dessous n'est que la première étape d'un projet pluriannuel.

Le montant de ces équipements s'élève à 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC.

Le montant de la subvention escomptée s'élève à 50 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver le programme d'investissement décrit ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention au titre de la réserve parlementaire, et à signer tous les documents afférents à cette subvention.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|---|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p> |
|---|

**Square Pinsdez – extension de l’aire de jeux pour jeunes enfants –
demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 38*

LE 5 JUILLET DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 27 juin et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 6 et pour la question n° 37), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric (de la question n° 27 à la question n° 42), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 39), M. LAPENA Christian, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 50), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 1 à la question n° 45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et pour la question n° 37), M. LEFEBVRE François (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 40 à la question n° 56), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n° 48 à la question n° 56), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean Claude (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n° 46 à la question n° 56)

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 7), Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26 et de la question n° 43 à la question n° 56), M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 40 jusqu’à la question n° 56), M. VERGER Daniel à M. MENARD Joël, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 47), Mme EMO Céline à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 6 à la question n° 56), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 25 à la question n° 56), M. HOORNAERT Patrick à Mme OUVRY Annie (de la question n° 51 à la question n° 56), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (de la question n° 46 à la question n° 56).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que parallèlement à l'implantation du skate park, en bordure de la promenade du front de mer, il convient de réfléchir à l'extension de l'aire de jeux pour jeunes enfants du Square Pinsdez, pour leur offrir plus de possibilités d'évolution.

Cet équipement public, très apprécié des Dieppois et des touristes, peut être agrandi dans son angle Sud Est, en supprimant le tronçon de voie en biais reliant le Boulevard du Maréchal Foch au Boulevard de Verdun. Cette extension permettra d'offrir de nouveaux espaces de jeux aux jeunes enfants.

Cette suppression du tronçon de voie renforcera également la sécurité routière aux abords de ce square et de l'école Desceliers. La Ville de Dieppe a donc étudié un projet d'extension de l'aire de jeux pour jeunes enfants du Square Pinsdez en y intégrant :

- de nouvelles structures de jeux
- les sols souples réglementaires
- des bancs et des corbeilles de propreté
- des clôtures de protection en périphérie

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC.

Le montant de la subvention escomptée s'élève à 60 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les travaux décrits ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention au titre de la réserve parlementaire, et à signer tous les documents afférents à cette subvention,

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **30 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **8 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|

